



FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Réunion du 4 avril 2024

– Procès-verbal –

Une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail s'est tenue le 4 avril 2024 à 09h00, au SDIS du Nord – 1/3 rue du Palais Rihour, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président de la FSSSCT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Président de la FSSSCT
Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF – Titulaire
1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Thierry ROLLAND – Titulaire (à partir du point 3)
3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Willems
- M. Maxence SIMPERE – Titulaire
Vice-Président de la Communauté de Communes SUD AVESNOIS, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Nicolas LEBLANC – Titulaire (à partir du point 3)
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Maubeuge, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Paul CHRISTOPHE – Suppléant

Député du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord

- Mme Carole DEVOS – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- M. Sébastien SEGUIN – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Maire d'Avesnes sur Helpe, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Monsieur Éric RENAUD – Titulaire (jusqu'au point 3)
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

Membres représentant le Personnel :

- M. Stéphane BELMONTE, Titulaire
CGT
- M. Benjamin CALVARIO, Titulaire
CGT
- M. Romain DUPAS, Titulaire
CGT
- M. Maroine FATHALLAH, Titulaire
CGT
- M. Barthélémy GHYS, Titulaire
SUD
- M. David CAMBRE, Titulaire
SUD
- M. Grégory VERCOUTRE, Titulaire
SA SPP PATS 59
- M. Sébastien CARION, Titulaire
SA SPP PATS 59
- M. Jérémy DOURS, Suppléant
CGT
- M. Julien LEMAIRE, Suppléant
CGT
- M. Laurent PIAZZA, Suppléant
SA SPP PATS 59

Autres membres

- Monsieur Sébastien PIERRARD, représentant des SPV.

- M. le Médecin Colonel Pierre LERQUET
Chef du Pôle Santé et Secours Médical
- Docteur Agnès LETRILLART
Cheffe du Service Prévention et Santé au Travail
- M. le Médecin Colonel Thierry MRAOVIC
Chef du Groupement Santé
- Mme Valérie PRICE
Référente mixité et lutte contre les discriminations
- Mme Carole KLEIN
Chargée de la FSSSCT
- M. Hacène BYBI
Conseiller de prévention des risques professionnels
- M. Stéphane LAGACHE
Conseiller de prévention des risques professionnels

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- Mme Monique EVRARD – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de La Gorgue, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- Mme Aude VAN CAUWENBERGE – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire d'Hautmont, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- M. Régis CAUCHE – Titulaire
Deuxième Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille, Conseiller Départemental du Nord, Maire de Croix.
- M. Grégory BARTHOLOMEUS – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Maire de Fort Mardyck, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- Mme Marie-José KRAMARZ – Suppléante
Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Fournes en Weppes, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- Mme Anne VANPEENE – Suppléante

Conseillère Départementale du Nord, Maire de Winnezeele, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord

- M. Salim ACHIBA – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Tourcoing, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.
- M. Frédéric BRICOUT – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, Maire de Caudry, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- Mme Isabelle FERNANDEZ – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1^{ère} Adjointe au Maire de Loon-Plage, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord

Membres représentant le Personnel :

- M. André POUPAERT, Titulaire
Avenir Secours
- M. Philippe DORGE, Suppléant
CGT
- M. Jérôme LANDAS, Suppléant
CGT
- M. Franck RICART, Suppléant
SUD
- M. Nicolas RICHIR, Suppléant
SUD
- M. Cyrille FOURNIER, Suppléant
SUD
- M. Geoffrey HANNOTEL, Suppléant
Avenir Secours

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE
Directeur Départemental du SDIS du Nord
- M. le Lieutenant-Colonel Emmanuel MERCIER
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. le Lieutenant-Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours

- Mme Elisabeth BATCAVE
Cheffe du Pôle Moyens et Logistique
- Monsieur Sylvain DEROSIAUX
Chef du Pôle Systèmes d'Information
- M. le Commandant Sébastien WALFARD
Chef du Groupement Sécurité et Accompagnement en Service
- M. Philippe GERMÈS
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
- M. le Lieutenant-Colonel Stéphane BEAUVENTRE
Chef du Groupement Acquisition et Suivi des Matériels
- M. le Lieutenant-Colonel Philippe DESORMEAUX
Chef du Groupement Formation et Préparation Physique
- M. Alain DUMONT
Chef du Groupement Maintenance des Matériels
- M. le Lieutenant-Colonel Hugues LIAGRE
Chef du Groupement Territorial 1
- M. le Lieutenant-Colonel Pascal MARI
Chef du Groupement Territorial 5
- Mme Maude GENU
Cheffe du Cabinet du DDSIS
- M. le Capitaine Sébastien PAGNACCO
Chef du Service Communication
- M. le Commandant Bruno JAROSZ
Chargé du Dialogue Social
- M. le Commandant Hervé BUCHART
Adjoint au Chef du Groupement Immobilier
- Mme Virginie CHAMBON
Cheffe du Service Juridique et Instances
- Mme Séverine ROUSSE
Chargée des Assemblées, Service Juridique et Instances
- Mme Laurence BURON
Coordinatrice Juridique, Service Juridique et Instances
- Mme Sophie COVAIN-CHEROUTRE
Gestionnaire des Instances, Service Juridique et Instances
- M. Olivier ALLART
Service parc informatique et téléphonie

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h00 et propose de faire l'appel.

Madame ROUSSE procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Pour les représentants de l'établissement, voteront :

M. HOUSSIN, M. SIMPERE, M. ROLLAND (à partir du point 3), Mme QUATREBOEUF, M. LEBLANC (à partir du point 3), M. CHRISTOPHE, Mme DEVOS, M. SEGUIN et M. RENAUD (jusqu'au point 3).

Pour les représentants du personnel voteront :

- pour la CGT : M. BELMONTE, M. CALVARIO, M. DUPAS, M. FATHALLAH
- pour SUD SDIS 59 : M. GHYS et M. CAMBRE
- pour SA SPP PATS 59 : M. VERCOUTRE et M. CARION

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA FSSSCT DU 21 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la FSSSCT du 21 décembre 2023 a été transmis aux membres par mail sécurisé le 16 février 2024.

Monsieur le Président propose de passer à l'approbation du procès-verbal. Il demande s'il y a des remarques. Il n'en voit pas. Il procède au vote. Il demande s'il y a des votes contre ou des abstentions. Il n'y en a pas. Il remercie les membres pour le vote. Le procès-verbal est approuvé.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS			
Total	8		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le procès-verbal de la FSSSCT du 21 décembre 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	7		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le procès-verbal de la FSSSCT du 21 décembre 2023 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

2. SUIVI DES AVIS RENDUS PAR LA FSSSCT DU 21 DECEMBRE 2023

Monsieur le Président aborde le suivi des avis rendus par la dernière FSSSCT. Il donne la parole au Commandant WALFARD pour les présenter.

Le Commandant WALFARD précise que, lors de la dernière FSSSCT, trois avis ont été rendus. Le premier concerne le programme de prévention 2024, où l'avis rendu était favorable à l'unanimité pour les deux collèges. Le deuxième concerne le plan prévention santé où l'avis rendu était également favorable à l'unanimité pour les deux collèges. Enfin, il y a eu celui concernant la cellule d'écoute psychologique qui a été favorable à l'unanimité pour les deux collèges.

Monsieur le Président remercie le Commandant WALFARD et demande si cela appelle des remarques. Il n'en voit pas.

Ce point était présenté pour information.

3. BILAN DES COMMISSIONS PERMANENTES

3.1 Commission Aménagement

-Arrivée de Monsieur ROLLAND et de Monsieur LEBLANC pendant l'étude de ce point. Départ définitif de Monsieur RENAUD -

Monsieur le Président ouvre l'étude des bilans des commissions, le premier point porte sur la commission aménagement. Il passe la parole au Commandant WALFARD pour la présentation.

Le Commandant WALFARD précise qu'il y a eu deux sessions de la commission aménagement. Une première a eu lieu en visioconférence le 1^{er} février 2024 et une seconde le 11 mars 2024. Au cours de ces commissions Aménagement, un certain nombre de points ont été évoqués soit par les représentants du personnel soit par les représentants de l'Administration. Il précise que les comptes rendus détaillés se trouvent dans le livret. Il propose de passer directement aux questions, s'il y en a.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO souhaite revenir sur la commission aménagement du 1^{er} février qui était en visioconférence. L'organisation matérielle n'était pas optimale car il y a eu des coupures. L'autre commission en présentiel était meilleure. Ils ont pu échanger sur beaucoup de choses et notamment sur le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Saint Amand les Eaux. Les représentants du personnel ont fait des signalements Danger Grave et Imminent (DGI) sur le CIS de Saint Amand les Eaux. Cette caserne est complètement insalubre. Il ne reviendra pas en détail sur cela. Le conseiller de prévention est venu à Saint Amand les Eaux, suite à un DGI effectué par les représentants du personnel. Ils n'ont pas eu de retour là-dessus. Ils souhaiteraient donc avoir un retour. Ce qui les agace également, c'est qu'ils se rendent compte qu'il y a une multitude d'autres CIS insalubres, qui mériteraient d'être rénovés. L'Administration priorise la construction alors qu'il y a également d'autres priorités pour les représentants du personnel. Il y a de nombreux CIS où les casiers de feux se situent à proximité de la remise. Ce sont des rénovations à effectuer au plus vite. Il

souhaiterait par ailleurs que Monsieur JACQUET, lors de la prochaine commission, établisse le tableau de recensement qui avait été demandé pour tous les CIS.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH remercie Monsieur le Président. Il tenait à faire part de sa satisfaction sur le fait que la manière de travailler est plus réactive, avec le Commandant WALFARD et les conseillers de prévention. C'est la preuve qu'il n'y a pas toujours une dynamique de conflit. Il précise qu'il y a eu, effectivement, un problème technique avec la visioconférence. Mais il tient à souligner que quand cela fonctionne bien, tout le monde arrive à communiquer et à avancer sur les sujets. Pour cette commission aménagement, ils ont constaté un progrès, des documents ont été transmis en amont. Cependant, il manque encore un peu de fond. C'est d'ailleurs la même remarque que celle émise par Monsieur CALVARIO. Ils espèrent, comme ils donnent les questions en avance, avoir un peu plus de fond sur cette commission. Le but est de ne pas perdre de temps et d'avancer sur les différents dossiers.

Monsieur le Président rend la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD souhaite répondre à Monsieur CALVARIO sur Saint Amand les Eaux. Il précise qu'il y a deux enjeux : l'existant et le projet. Au niveau du projet, pour la future caserne, en commission aménagement, Monsieur JACQUET a présenté le terrain initialement prévu et la perspective de nouveaux terrains pour cette construction. Concernant la caserne existante, le SDIS a conscience que les conditions Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (HSCT) sont largement perfectibles. Les conseillers de prévention s'y sont rendus. Il y a une chambre qui est aveugle. Il y a des fils qui passent au-dessus des camions. Il a été constaté les mêmes choses que celles relevées par les représentants du personnel. L'idée est d'effectuer des travaux d'amélioration dans l'existant de façon à ce que les conditions HSCT pour les collègues soient améliorées le temps d'avoir la livraison de la nouvelle caserne. Monsieur JACQUET était sur place, mardi après-midi, avec le service technique bâtimentaire de façon à voir ce qui pouvait être fait dans l'existant pour améliorer les conditions HSCT. Il laisse la parole au Commandant BUCHART pour apporter quelques éléments de fond.

Le Commandant BUCHART précise que, suite à la visite, Monsieur JACQUET travaille sur le dossier pour essayer d'améliorer les conditions de vie dans l'actuel CIS. Des propositions seront faites pour la prochaine commission aménagement qui se tiendra le 16 avril. Le plan qui sera proposé est en cours de réalisation et il sera soumis à la validation de la Direction. Ensuite, il sera présenté à l'ensemble des membres. Le service travaille aussi bien sur le dossier du CIS existant que sur le futur CIS, en parallèle de tous les autres dossiers.

Monsieur le Président le remercie. Il souhaite compléter les propos, suite à une remarque qui a été faite par Éric RENAUD lors d'une instance qui s'est déroulée dans les mêmes lieux. Il précise que le terrain proposé, il en a eu confirmation par le Maire de Saint Amand les Eaux, n'est pas une ancienne décharge. Le SDIS peut continuer les investigations sur ce terrain. Il a échangé avec Éric RENAUD qui suit la FSSSCT en visioconférence. Le deuxième terrain sur lequel des études sont menées correspondrait aux besoins du SDIS. Cela ne devrait donc pas prendre de délai supplémentaire. Il rappelle qu'il s'est engagé sur des délais vis-à-vis du Maire de Saint Amand les Eaux. Il souhaite que les services en charge des travaux respectent ces délais et que, dans l'attente de ces travaux, des améliorations puissent être effectuées dans le CIS existant, de façon à ce que les conditions de travail soient correctes.

Le Commandant WALFARD revient sur le deuxième point soulevé par Monsieur CALVARIO concernant les casiers de feu. Dans le livret d'instance figure la liste, élaborée par le Groupement Immobilier, de toutes les casernes qui ont des casiers de feu dans les remises.

Il faut avancer sur ce dossier. Il peut être envisageable d'effectuer des changements dans plusieurs casernes chaque année de façon à avancer sur la liste et de trouver des solutions pour que les casiers de feu ne soient plus dans les remises et ne soient plus soumis aux gaz d'échappement des véhicules lorsqu'ils démarrent. Comme le disait le Commandant BUCHART, ce point sera évoqué, le 16 avril, lors de la prochaine commission aménagement, un travail sera effectué et des priorités seront établies. Concernant le tableau de recensement et de suivi des projets de travaux, Monsieur JACQUET l'a présenté lors de la dernière commission aménagement. Le but est de le nourrir de façon à ce que les représentants du personnel puissent avoir une visualisation des différents projets en cours et de leur avancée. C'est un tableau mentionnant les parties prenantes. Le but est de définir à quel stade il convient d'associer les parties prenantes.

Concernant les points soulevés par M. FATHALLAH, il le remercie, tout d'abord, de l'expression de sa satisfaction. Il y a un travail qui est effectué avec toute l'équipe du Groupement pour faire fonctionner les commissions avec les représentants du personnel. Le but est de donner des éléments de réponse avec réactivité, avec le fond et la forme, d'être exhaustif et de traiter l'ensemble des questions que les représentants du personnel adressent au service. Cela amène à questionner les groupements tiers qui sont porteurs des sujets évoqués. Ils doivent y répondre avec la meilleure réactivité possible. Une attention particulière est portée sur la transmission des documents, de façon à ce que les représentants du personnel puissent en prendre connaissance en amont des commissions. Les commissions sont programmées dès la semaine prochaine et la semaine suivante, étant donné que la prochaine FSSCT est dans deux mois. Il remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie. Il donne la parole à Monsieur GHYS.

Monsieur GHYS a été interpellé par les agents de la caserne de Gravelines. Depuis 2020, la chambre qui est utilisée pour le standard doit être réhabilitée. Il a fait une visite il y a quelques mois à la caserne de Gravelines pour voir le début des travaux. Les budgets étaient ficelés. Dernièrement, le personnel et le Chef de centre de Gravelines ont essayé d'interpellé Monsieur JACQUET pour savoir ce qu'il en était. Les travaux devaient commencer et on leur a appris que cela ne se ferait pas. De nouvelles études doivent être faites. Son interpellation de Monsieur JACQUET, pour apporter des éléments aux collègues de Gravelines, est restée lettre morte. Les agents sont un peu lassés puisque, depuis 2020, on leur promet une modernisation de la chambre qui fait 6 mètres carrés. Elle n'est pas ventilée. Il s'agit de quelque chose de provisoire qui devient du définitif. Il demande à ce qu'une réponse soit apportée aux agents très rapidement. Il précise, par ailleurs, que le chargé du bâtimentaire dans le Groupement 1 n'arrive pas à apporter des éléments.

Le Commandant WALFARD précise qu'il ne peut pas répondre directement à cette question.

Le Commandant BUCHART répond que Monsieur JACQUET a travaillé sur un projet dans ce CIS. Il est absent aujourd'hui. Il présente des excuses pour son absence. Il évoquera avec lui cette problématique dans les plus brefs délais.

Monsieur GHYS demande à ce que les informations soient apportées au Chef de Centre. Il remercie le Commandant.

3.2 Commission Habillement

Monsieur le Président aborde la commission habillement et donne la parole à Madame BATCAVE.

Madame BATCAVE répondra directement aux questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE remercie Monsieur le Président. Il souhaiterait revenir sur le mail du 21 mars envoyé par le Commandant WALFARD et le remercie. Actuellement dans le SDIS 59, les rangers sur prescription médicale, de classe 90, sont plus lourdes en terme de poids par rapport aux 20-345 qui sont utilisées pour les VSAV. Les représentants du personnel aimeraient savoir qui a fait le choix des rangers sur prescription médicale. Ils demandent si le médecin de prévention a été consulté. Ils se posent des questions sur la rédaction du Cahier des Clauses Techniques (CCT). Ils ont un doute sur l'efficacité de ces chaussants au niveau médical. Les ressentis au niveau des agents sont très loin d'être unanimes.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE précise que les 15-90 permettent d'aller au feu. Ils sont forcément plus lourds car ils sont renforcés au-dessus et en dessous. C'est le Docteur Jean-Baptiste MARC qui a travaillé avec les services pour choisir des chaussants parmi un panel proposé chez Bosch. Le compromis trouvé est un maintien des chevilles. C'est surtout pour cette raison que les chaussants ont été choisis. Il y a toujours des avantages et des inconvénients pour le choix des chaussures. Il y a un maintien des chevilles avec un renfort de tiges et la coque en dessous. Il y a donc forcément du poids par rapport aux bottines 20-345.

Monsieur VERCOUTRE souhaite préciser son propos. Il se demande si les 20-345 qu'ils ont actuellement sont bien adaptées. Il les trouve légères mais il n'y a peut-être pas le renfort au niveau des chevilles. Les agents se plaignent surtout de l'étanchéité qui a un impact sur la sudation et le développement de mycoses. Il y a donc la contrepartie sur l'hygiène mais aussi sur les troubles musculo-squelettiques. L'inquiétude se porte là-dessus. Le renfort chevilles peut créer des faiblesses si on les maintient tout le temps. Elles ne travaillent plus. Certains se plaignent également au niveau des atteintes au talon d'Achille. C'est pour cela qu'il sollicite un avis médical sur ces deux chaussants. Il se demande si l'on ne peut pas rédiger un CCT vraiment adapté.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE rappelle que le chaussant choisi a été testé par le CIS de Denain, par trois équipes. Les agents des spécialités l'ont également testé. Il s'agit du chaussant qui ressortait du lot notamment au regard du poids. Il est destiné aux interventions diverses et au VSAV. C'est le compromis entre la légèreté et effectivement, il y a un moindre maintien des chevilles. Cela est certain, car il s'agit d'un 20-345 normalisé. Le Docteur Jean-Baptiste MARC a été associé à cette démarche. Aujourd'hui, on ne trouvera pas de chaussant idéal qui soit léger, qui soit coqué et qui fasse du maintien de chevilles. Il rappelle que pour conduire, ce type de chaussants a été choisi car il était beaucoup plus fonctionnel puisqu'il permettait la libération des chevilles pour pouvoir accélérer, freiner, notamment pour les agents qui prennent le VSAV. Dans les CIS, des baskets sont généralement portées, ce qui limite tout de même le port des chaussants aux interventions et aux manœuvres. Les troubles, quand il y en a, sont signalés au Pôle Santé et Secours Médical. L'idée est également de ne pas trop diversifier le stock en matière de chaussants parce, qu'après, cela devient un vrai casse-tête pour trouver la bonne chaussure. Il y a 8000 personnes au SDIS, parce que les PATS peuvent également avoir ce type de chaussants, cela représente 16 000 pieds différents. Il est très difficile de trouver la chaussure qui peut être adaptée à tous. C'est même une mission impossible.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite également évoquer ce problème de chaussants. Dans les CIS, les agents portent des chaussants personnels parce que ceux-ci ne sont pas adaptés. Il

précise que le Lieutenant-Colonel BONVIN devait lancer un sondage par rapport à ces chaussants mais il ne sait pas si cela a été fait. Il y a quand même, au final, un problème avec cette paire de chaussures. La paire de chaussures donnée en échange, lorsqu'il y a des problèmes médicaux, est une paire de chaussants feu. Les agents utiliseront ces chaussants pour le feu et pour le secours à personnes, alors qu'au départ ces deux usages étaient différenciés. Il fallait deux paires différentes. Il faudrait avoir au moins un chaussant plus léger même s'il est renforcé. Il faut une deuxième paire de chaussants qui soit exclusivement réservée aux troubles musculo-squelettiques et aux tendinites. Ce chaussant doit être adapté au secours à personne. Comme cela a été dit en commission, sur les 13 présents, il n'y en avait même pas un tiers qui portait les chaussants du SDIS, sachant que la moitié de ce tiers de membres le portait parce qu'ils voulaient porter les chaussures fournies par le SDIS. Le reste des membres portait d'autres chaussants. Dans les CIS, il prend notamment l'exemple de Tourcoing, il n'y a même pas 30% des agents qui utilisent des chaussants du SDIS. Il est contrôleur Equipements de Protection Individuelle (EPI), et quand il fait les contrôles, les agents les ramènent dans les boîtes, encore emballés. Il estime qu'il y a un souci à ce niveau. Dans tous les cas, il faut se pencher sur un sondage ou sur un nouveau marché pour les chaussants utilisés pour le secours à personnes. Le souci a été réglé pour les chaussants destinés aux interventions sur feu puisqu'il y a deux paires différentes. Si cela ne convient pas, les agents peuvent utiliser la deuxième paire médicale qui est normalisée pour le feu. Maintenant, il faut régler le souci pour le secours à personnes.

Monsieur le Président propose d'échanger lors d'une prochaine commission habillement.

Monsieur DOURS ajoute que cela fait plusieurs commissions habillement, depuis plus d'un an, où ce sujet est évoqué. Le problème n'est toujours pas réglé. Les représentants du personnel ont demandé la présentation de plusieurs paires de chaussures médicales. Finalement, on ne leur présente que la paire déjà choisie et qui n'est pas adaptée. Il a une autre question concernant cette commission, sur les tee-shirts. Elle devait être posée au Directeur Départemental pour avis.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE répond que c'est un avis défavorable pour les tee-shirts. Il trouve qu'il est normal de poser la question mais il estime que l'on multiplie les effets. De plus, Il trouve limite les tee-shirts inappropriés du point de vue de l'image. Il trouve que le polo est plus adapté et que cela leur sied mieux.

Monsieur DOURS, sur le ton de la boutade, répond qu'il ne sait pas s'il est plus beau avec un polo.

Monsieur DOURS précise que cette question a été posée parce que les Amicales achètent des tee-shirts pour les sapeurs-pompiers qui les portent toute la journée. Finalement, les polos ne sont pas portés. C'est pour cela qu'il a été demandé s'il était possible d'intégrer des tee-shirts. Ce n'est pas pour rendre plus beau ou moins beau. Les agents sont là pour travailler et pour que le service fonctionne.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite clarifier les choses à propos des commissions. Il est d'accord sur le fait que les commissions existent pour permettre un échange plus libre. Pour autant, certaines choses seront tout de même abordées en instance, devant tout le monde. Il souhaite faire ce rappel. Certaines questions sont légitimes car ils représentent tout de même l'ensemble du personnel. Il rappelle que lorsque l'on met quelque chose en place, il faut procéder à une évaluation. Il prend l'exemple des chaussants et tient à alerter que si l'on faisait un sondage, on se rendrait peut-être compte que ceux-ci ne correspondent pas aux

attentes des agents. Il faudrait peut-être revoir une dotation, avec un turn-over, des chaussants. Cela ne sert à rien de commander à nouveau les mêmes chaussants. Le but est d'évaluer puis de voir s'ils conviennent. Il faut également essayer de trouver une réponse matérielle. Si ce n'est pas possible, c'est que ce n'est pas possible mais il faut, au moins, tenter de corriger les choses.

3.3 Commission Matériels

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO souhaite évoquer la vétusté du matériel de réserve. Une catastrophe a failli se dérouler le 15 février dernier. En intervention, lors d'une mission opérationnelle de secours à personne, le Véhicule de Secours à Victime (VSAV) a pris feu. C'est une situation qui n'a jamais été rencontrée auparavant. Au niveau du Groupement 4, il y a beaucoup d'ambulances de réserve. Toutes les semaines, par exemple à Saint Amand, les ambulances changent. Cela devient problématique pour effectuer les missions opérationnelles dans de bonnes conditions. Il y a deux signalements Santé et Sécurité au Travail (SST) qui ont été effectués sur les deux ambulances d'Aulnoye-Aymeries. C'est une problématique importante qu'il faut régler.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise que certaines ambulances ont déjà fait l'objet de sinistres dans le département. Il va falloir remonter l'information à la Direction Générale de la Sécurité Civile. Il a demandé à Madame BATCAVE et ses services de donner la liste des véhicules de réserve. Il y en a qui ne sont pas en bon état, il faudra s'en séparer. Il précise également que le parc des VSAV est augmenté car un effort a été fait pour en acheter davantage afin d'avoir des véhicules opérationnels. Pour la réserve, il y a une quarantaine de bons véhicules mais pour les autres, beaucoup ne le sont pas. Il pense qu'il faut dire les choses, concrètement. Par ailleurs, les services essaient d'améliorer la procédure de transfert des engins car ils se sont rendus compte qu'il n'y avait plus d'extincteurs dans certains VSAV. Il faut améliorer le dispositif. Si les engins de réserve ne sont pas bons, il faut s'en séparer. Il ne faut pas générer d'autres risques. Un point doit encore être effectué, sous quinze jours, avec Madame BATCAVE et ses services.

Madame BATCAVE ajoute que les services essaient de répondre au mieux au rythme des commissions. Pour répondre aux questions, elle précise que la commission habillement aura lieu la semaine prochaine. C'est pour cela que les questions sont posées maintenant mais il y aura quelques réponses ultérieurement. De plus, elle précise que le Lieutenant-Colonel BONVIN sera présent la semaine prochaine. Concernant les études sur les chaussants, celle-ci n'a pas pu être faite. Le Lieutenant-Colonel BONVIN en expliquera la raison. C'est une question qui revient souvent mais elle rappelle que cette problématique se situe entre le confort, le réglementaire et les finances. Pour ce qui est des véhicules, Monsieur DUMONT est là et il a fait un point avec le Contrôleur Général sur les véhicules. Une étude mécanique et technique a bien été effectuée. Une partie de cette réserve est vraiment dépassée sur le plan opérationnel. La phase de réserve est la phase intermédiaire juste avant la réforme du véhicule. Il faut tout de même rappeler l'intérêt du véhicule de réserve : il sert pour pouvoir dépanner quand un véhicule est en panne ou cassé. Ce ne sont pas des véhicules en très bon état mais il est clair qu'il faut veiller à la sécurité. C'est pour cela que Monsieur DUMONT va refaire un inventaire très complet du parc.

Monsieur DUMONT peut apporter des précisions sur le VSAV de Saint Amand qui a été précédemment cité. Il précise que ce VSAV n'était pas vétuste. Il avait 7 ans. C'est un court-

circuit dans la prise de charge qui a généré un incendie. C'est donc un sujet complètement différent. Cependant, il reconnaît que, de manière générale, le parc de réserve est assez vétuste. Il a 14 ans en moyenne d'âge. Il y a un effort qui est porté sur le renouvellement des VSAV. Malheureusement, le SDIS perd également des véhicules neufs. En 2023, 3 ont été perdus. C'est dur de remonter la pente après cela.

Madame BATCAVE ajoute qu'il faudra être plus vigilant sur l'état du véhicule lorsqu'il est prêté. Monsieur DUMONT a remis en place, avec les ateliers, une fiche de prêt. C'est similaire à ce que l'on trouve chez les loueurs dans le secteur privé. Cela permet de vérifier l'état du véhicule et ce qu'il y a à l'intérieur. Trouver des véhicules sans extincteur, ce n'est pas admissible.

Monsieur le Président propose de passer à la commission accompagnement et vie en service. Il redonne la parole à Monsieur BELMONTE en lui rappelant que d'autres sujets doivent également être abordés. L'ordre du jour est très chargé.

Monsieur BELMONTE évoque les trois VSAV accidentés en 2023. Il rappelle qu'il y a quand même des assurances. Les véhicules ont une valeur vénale. Cet argent doit, à un moment donné, être réinjecté.

Monsieur le Président précise que les assurances remboursent les sinistres mais il faut repasser un marché public pour le renouvellement.

Madame BATCAVE précise qu'il y a bien remboursement mais elle précise qu'il faut ressortir l'argent et que l'on ne peut pas acheter comme on veut.

Monsieur le Président ajoute qu'on ne peut pas acheter ces véhicules comme de simples véhicules pour les particuliers. Il précise qu'il faut avancer dans l'étude des sujets car il ne souhaite pas que l'on refasse les commissions à chaque fois, lors de l'instance.

Monsieur DOURS précise que ce n'est pas le cas. Les représentants du personnel souhaitent juste obtenir une réponse car il a déjà été dit que l'argent des VSAV ne pouvait pas être réinjecté pour acheter de nouveau un VSAV. Il souhaite savoir pourquoi.

Monsieur le Président précise que dans un budget, il y a des dépenses et il y a des recettes. Effectivement, ce qui est rendu par l'assurance retourne dans les recettes. Les recettes ne sont pas fléchées pour des dépenses en particulier. Il y a également les marchés à repasser et le fait qu'on ne puisse pas acheter une ambulance comme on achète un simple véhicule léger.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE ajoute que les règles de la comptabilité publique excluent d'affecter des recettes à des dépenses spécifiques. Ils sont tenus par ces règles également.

3.4 Commission Accompagnement et Vie en Service

Monsieur le Président ouvre l'étude de la Commission Accompagnement et Vie en Service. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD rappelle que la Commission s'est tenue le 8 février. Le compte rendu se trouve dans le livret d'instance. Il précise que la prochaine est prévue dans deux semaines, le 18 avril. Il propose de passer directement aux questions s'il y en a.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE remercie Monsieur le Président. Il souhaiterait revenir sur deux choses. Tout d'abord, le point d'étape Qualité de Vie en Service. Il s'interroge sur la mise en place du questionnaire. Il est allé dans les archives et il a retrouvé la procédure des visites Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (HSCT) qui avait été mise en place pour les CIS de classe inférieure ou égale à 3, lors du CHSCT du 15 décembre 2016. Cela date un peu. Arnaud DEVIN l'avait rédigé à cette époque. Dans cette procédure, un questionnaire sur les conditions de travail, avait été mis en place, par voie électronique, pour les agents qui faisaient les visites HSCT. Ensuite, il y a eu une volonté de simplification de la procédure pour la prise en compte du bien-être et on a voulu généraliser le questionnaire. C'était la revendication des représentants du personnel. Lors de la CAVES du 2 mars 2023, il y a un an, Madame LEFEVERE a présenté un questionnaire, sous le modèle EFQM, pour dialoguer avec les agents. Des indicateurs avaient été définis. Il a posé la question lors de la FSSSCT du 29 juin 2023. Sur le questionnaire, le Lieutenant-Colonel MERCIER a répondu que les formats de projet ont été proposés aux représentants de la FSSSCT. C'est toujours un sujet d'actualité. Cela date de l'année dernière. Il souhaiterait savoir quand ce questionnaire sera mis en place. Il fera d'ailleurs une remarque sur le bilan annuel de prévention. Le deuxième point porte sur le temps de travail. Il relit le procès-verbal notamment la partie le concernant. Il va un peu mieux développer ses propos. Sur l'état des lieux qui a été présenté, on constate qu'il y a 49 agents qui sont à plus de 2256 heures, ce qui est déjà interdit. 214 qui travaillent entre 2200 et 2256 heures. La question est de savoir si cela prend en compte le temps passé en intervention sous le régime de sapeur-pompier volontaire. Il s'agit de la question des agents en double statut. Ce qui le dérange, c'est la fourchette d'agents entre 2200 et 2256 heures. Cela ne fait que 56 heures. On sait par ailleurs qu'il y a environ 40 % de sapeurs-pompiers professionnels qui sont également sapeurs-pompiers volontaires, ils dépassent ce taux horaire à cause du temps passé en intervention, en raison de leur double qualité. C'est en cela qu'il interroge les chiffres car il trouve qu'ils ne sont pas forcément clairs sur ce point.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER rappelle que l'étude sur le temps de travail débute. Cela a été précisé, lors de cette commission, en présence de plusieurs représentants. Actuellement, le logiciel utilisé est un logiciel étagère, il s'agit d'AGATT. Les services essaient de faire évoluer le recensement de toutes les activités, y compris celle des sapeurs-pompiers en double statut. Certaines activités sont comprises dans les chiffres qui ont été indiqués. Ce n'est pas forcément, d'ailleurs, du temps de travail. Les astreintes de certains spécialistes peuvent être comptabilisées en temps de présence effective. Ce travail sera ré-abordé au cours des CAVES. L'établissement va faire en sorte d'améliorer le recensement, comme cela a bien été précisé lors de la réunion.

Le Commandant WALFARD précise que concernant le questionnaire, comme cela a été discuté lors de la FSSSCT de décembre, il est prévu de présenter les indicateurs, en FSSSCT du 6 juin. Les 4 indicateurs retenus pour la Fonction Publique avec les données 2023 voire même 2022 seront présentés, ce qui permettra de comparer la progression sur les 4 indicateurs nationaux entérinés par le Conseil National. Concernant le questionnaire, l'objectif est de le rendre effectif durant le deuxième semestre de cette année. Cela a fait l'objet de réflexion dans les CAVES précédentes et les représentants du personnel vont y être associés dans le cadre des futures CAVES.

Ces points ont été présentés pour information.

4. BILAN DES SIGNALEMENTS

Monsieur le Président propose de poursuivre avec le point 4, qui est le bilan des signalements. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD le remercie. Il précise que depuis début janvier, ils ont reçu quatre signalements. Trois SST pour Valenciennes et un DGI pour le CIS Saint Amand. Il souligne le travail de fond qui a été engagé par le Lieutenant-Colonel MERCIER pour revoir les procédures et les pratiques au travers des fiches signalements et DGI afin de les ramener à leur juste valeur. Quand il y a des sollicitations, le service essaye d'apporter les éléments de fond et de forme sur un DGI ou sur un SST. Cela a amené une forte amélioration. Dans le tableau figurant au livret, ils sont classés à la fois par SST et DGI et regroupés par domaine pour en faciliter la lisibilité. Un SST pour Haubourdin, qui fait également l'objet d'un DGI, qui sera évoqué lorsqu'on étudiera le DGI. Il y a ensuite Valenciennes, où il y a eu trois SST. Un SST pour le chauffage, un pour le portail et un pour les problématiques d'étanchéité de la fenêtre du standard notamment lorsqu'il y a eu un épisode de neige en janvier. Deux sont clos, il reste celui pour la problématique d'étanchéité. Le Groupement Immobilier planche sur ce dossier. Trois SST, deux du CIS Tourcoing et un de Denain, relatifs aux épisodes d'inondation de novembre. Il s'agit soit du dépassement de temps de garde, soit de modalités logistiques (couchages, restauration, anticipation des relais notamment). Le Pôle Organisation des Secours est en train d'effectuer un Retour d'Expériences (RETEX). Cela amènera des éclairages sur les différents enjeux. On passe aux DGI avec celui d'Avesnes sur Helpe, pour des fissures. Celles-ci n'évoluent pas depuis un an. En concertation avec les représentants du personnel, le DGI a été maintenu mais la situation n'est plus évolutive. Pour la caserne de Maubeuge, il s'agissait du skydome de la salle de sport qui fuyait. Une réparation a été effectuée. La société est intervenue mardi mais l'entreprise n'a pas pu totalement résoudre le problème car il lui manquait un élément. Il faut qu'elle revienne pour effectuer la suite des réparations. On espérait clore ce point mardi. Les représentants du personnel seront tenus informés de l'évolution du dossier. Pour Haubourdin, concernant les derniers éléments d'avancée des travaux, des photos et des éléments ont été transmis aux représentants du personnel. Les cloisonnements de la salle de formation et de la remise ont été faits, la peinture également. La porte et la fenêtre sont posées. L'escalier sera posé demain au lieu du 5 mai, ce qui est une bonne nouvelle. Le chauffage va être installé. Le vidéoprojecteur devrait être livré en avril. Il équipera la salle de cours. En ce qui concerne le sous-sol, il est inoccupé. Il y a des casiers de feu qui ne servent à rien. Il y a un devis de l'entreprise ROUZE pour installer des rigoles en périphérie. A priori le devis a été validé par le Groupement Immobilier. On est dans l'attente de l'intervention de cette société. Concernant le CIS de Lomme, la problématique est celle des casiers dans les remises. Cela a été vu lors de la commission aménagement. Le but est de trouver une solution pour Lomme mais également pour toutes les casernes qui rencontrent cette problématique. Il ne revient pas sur le CIS Saint Amand étant donné que ce point a été abordé au début de cette instance. Il y a deux DGI sur le COEPT à Seclin. Un qui concerne l'exposition aux fumées des bâtiments tiers et un qui concerne les EPI et les stagiaires. Il propose d'y revenir dans cette instance quand on parlera spécifiquement, un peu plus tard, du COEPT. Concernant le DGI pour Somain, dans le cadre des inondations, il se rapporte au même titre que les 3 SST, à la même thématique. Un RETEX du Pôle Organisation des Secours est attendu pour le CIS Tourcoing, il y avait un DGI pour les chaussants, ce point a déjà été évoqué, il propose de le passer ici. Concernant le service Prévision du Groupement 2, il précise qu'il s'agit d'un service sur lequel une vigilance persiste, étant donné qu'il y a eu des mouvements de personnels et un sous-effectif, résolu il y a un an. Concernant Fort-

Mardyck, il y a une problématique de bac traversant. Il remercie le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE qui a envoyé les éléments d'actualité pour pouvoir en faire part aujourd'hui. Il s'agit de 4 Fourgons Pompe Tonne (FPT) de Dunkerque et de Fort Mardyck. Les coffres de toit sont en cours de construction. Il y a une coopération avec la Spac (société spécialisée en carrosserie et aménagement) qui pénalise un peu la mise en place de cet aménagement car il n'y a pas de visibilité sur un délai de résolution du problème pour ces 4 coffres de toit. La Spac et les collègues du Pôle Moyens et Logistique planchent dessus. Il remercie Monsieur le Président et se tient à disposition pour répondre aux questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite revenir sur le DGI Fort Mardyck concernant le coffre de toit. En commission aménagement, il a été dit que les coffres de toit seraient mis exclusivement sur les FPT de la côte, Fort Mardyck et Dunkerque. Or, le problème de ces coffres est notamment leur lourdeur. Les troubles musculo-squelettiques qu'ils peuvent engendrer se retrouvent partout dans le département. Il ne comprend pas pourquoi cela a été limité à Fort Mardyck et Dunkerque. Il propose que cela soit déployé dans tout le Département. Quand une visite a été faite à Tourcoing avec le Conseiller de Prévention, celui-ci s'était bien rendu compte que ces coffres étaient vraiment lourds, y compris pour du matériel qui doit être utilisé en fin d'intervention. S'il y a une solution qui peut être trouvée sur la côte, il serait bon de la généraliser à tout le département.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE répond à cette question en précisant que la côte a été privilégiée étant donné qu'il y a 6 aspirateurs. Sur la côte, il y a des dénivelés plus importants avec les darses. Dans les 6 emplacements, il y a également la grande pince qui peut y être insérée. Celle-ci est normalement dans le coffre. Pour Dunkerque, il y a des doubles coffres traversants. Il y a un autre matériel, comme le trépied du phare d'éclairage. C'était pour cela que l'essai a été commencé avec au moins les 4 FPT de Dunkerque et de Fort Mardyck. Dans un second temps, les autres FPT seront étudiés. Il y en a 28 autres.

Monsieur le Président donne la parole à Madame BATCAVE.

Madame BATCAVE rappelle, qu'au départ, il ne fallait pas mettre de coffre sur les toits parce que cela constituait un risque lorsqu'on montait dessus. Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE s'est renseigné auprès du constructeur. On ne peut pas fixer des choses sur le toit sans être sûr qu'il n'y a pas de problème de sécurité et de fonctionnement dans le véhicule. Malheureusement, il y a une rupture de contrat avec la SPAC. De ce fait, tous les aménagements sont actuellement bloqués. Un travail est fait en concertation avec le service Juridique et les marchés publics pour trouver des solutions. Cela devait être simplement fait. Cela aurait pu être effectué par nos ateliers mais comme ce n'est pas réglementaire, il faut passer par un aménageur.

Monsieur DOURS répond que concernant l'accès au toit, cela est possible puisqu'on y accède déjà avec une échelle sécurisée. On y met du matériel que l'on utilise pour le déblai à la fin d'intervention donc cela revêt un caractère d'urgence moindre. Concernant le matériel évoqué par le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE, il prend l'exemple de Tourcoing où celui-ci est disposé dans des coffres sur le côté du FPT. Il pose la question davantage pour alerter sur le poids de ce matériel. Quand on le sort, en milieu urbain surtout, avec des rues étroites et la circulation en sens unique, il n'est absolument pas aisé de le manœuvrer. Son accès est difficile et il est vraiment très lourd. Il estime qu'il ne faut pas avoir un autre DGI pour les autres CIS en milieu urbain, il n'est pas contre le fait d'aménager les 4 FPT sur Dunkerque, mais il faut généraliser. Cela pose également souci dans les autres FPT.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH rappelle que lorsqu'il y a un DGI, les représentants du personnel essayent d'identifier les causes et d'apporter des solutions. La question de ce coffre est problématique. Une priorisation va être effectuée sur certains FPT. Ce que souhaitent les représentants du personnel c'est de généraliser la chose à l'ensemble du département après avoir traité les priorisations. Cela, dans le but d'éviter d'avoir de l'accidentologie et de devoir encore saisir des DGI.

Madame BATCAVE précise que ce point sera abordé le 11 avril en commission. Une visite est prévue à Fort Mardyck.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE précise qu'ils ont bien avancé sur les DGI grâce au travail effectué en partenariat avec le Lieutenant-Colonel MERCIER. Les avancées se sont faites en bonne intelligence. Néanmoins, il souhaite juste faire une petite modification car il s'agit d'une erreur de frappe mais elle figure au procès-verbal. Cela mérite une correction car il y a eu, par ailleurs, une réactivité dans ce dossier. Sur le DGI du CIS Avesnes sur Helpe, il est noté les désordres et qu'il y a eu une intervention le 8 janvier 2013. Or, cela ne fait pas 10 ans. C'est le 8 janvier 2023. Il se permet de faire un correctif.

Monsieur le Président le remercie.

Ce point a été présenté pour information.

5. BILAN DES VISITES EvRP 2023 ET PLANNING DES VISITES 2024

Monsieur le Président propose de poursuivre l'instance avec l'étude du bilan des visites évaluation des risques professionnels (EvRP) et le planning des visites 2024. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD précise que tous les sites sont visités tous les deux ans. En 2023, 69 visites ont été effectuées. 100 % de celles qui devaient être faites ont été effectuées. Il y a des raisons de s'en réjouir. Ces visites servent à nourrir le Document Unique et l'évaluation des risques professionnels. Une attention particulière est portée afin que cela soit bien tenu à jour dans HYGIE, qui est l'appliquatif utilisé pour répertorier les risques et en effectuer le suivi. Il est souligné que les représentants du personnel se joignent à ces visites. Ils se joignent à 71 % des visites. Les collègues du Groupement Immobilier territorialisé procèdent, si possible, à ces visites. Ceux-ci arrivent à se joindre à plus d'une visite sur deux. Lorsqu'on identifie des problèmes bâtimentaires, ils peuvent tout de suite les prendre en compte et donner soit des éléments d'explication soit des perspectives. La transversalité des visites est importante pour garantir l'efficacité de la démarche. Les casernes représentent 85 % des visites. Les bâtiments administratifs en représentent 15 %.

Le programme des visites 2024 sera soumis au vote. Il est joint aux pièces du livret. Les dates ont été fixées pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres, en lien avec les représentants du personnel, qui se joindront aux visites pour le mois d'avril.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE remercie Monsieur le Président. Il tient à préciser qu'il s'agit de la deuxième année du premier cycle. Sur le mandat de 4 ans, un cycle s'effectue sur 2 ans. Le but est de faire l'évaluation et l'état des lieux. Le deuxième cycle a pour but de voir que ce

qui a été préconisé, lors du premier passage, a bien été appliqué. Il tient à remercier les conseillers de prévention qui ont fait un énorme travail puisque, en 2023, la moitié des visites a été accomplie. Fin 2024, la mission sera quasiment accomplie. Il souhaite ajouter une précision par rapport aux services territorialisés bâtimentaires. Il a été remarqué qu'ils ne sont pas tout le temps présents alors qu'il y a une réelle plus-value quand ils sont là sur les questions posées sur les travaux. Il s'est posé la question de savoir si les services n'étaient pas en sous-effectif. Il rappelle que sur le taux de présence, les chiffres portent sur du global. Dans la procédure pour les CIS inférieurs à la classe 3, la présence des représentants du personnel n'était pas obligatoire. La présence des représentants du personnel est obligatoire sur les CIS de classe supérieure à 3. Ils essayent de privilégier les CIS qui relèvent de leur compétence obligatoire. Ils essayent de visiter les CIS SPV car ils ont aussi le droit à la sécurité. La charge de travail est assez énorme et portée par les membres de la FSSSCT.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH est d'accord avec Monsieur VERCOUTRE et trouve un peu dommage de n'avoir les services bâtimentaires que sur 50 % des visites car cela apporte une réelle plus-value. Ils peuvent apporter des réponses concrètes mais il prend également l'exemple de la dernière visite qu'il a effectuée au Centre de Formation Départemental de Maubeuge où il a pu saisir la souffrance de ces agents, car en terme d'effectif, ils sont débordés. Cela explique les 50 % de présence lors de ces visites. Il pense qu'il y a un réel travail à faire sur ces effectifs dans les services parce que pour parfaire leur travail et le travail des représentants du personnel, il faut du nombre. Il souligne que les conseillers de prévention font un énorme travail. Néanmoins, il juge que deux conseillers de prévention c'est juste, même si un troisième doit arriver par la suite. A la base, il y en avait 5 dans le département. 3 conseillers, cela fait peu pour un département aussi grand que le nôtre.

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel MERCIER.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme de l'établissement, un service de suivi de ces questions d'ordre bâtimentaire a été créé. La création de ce service et le recrutement ont eu lieu en octobre. Les trois quarts de l'année étant déjà passés, ce sera en 2024 que le Groupement Immobilier pourra monter en charge.

Le Commandant BUCHART précise que Monsieur DEJONGHE est arrivé récemment. Peut-être certains l'ont-ils déjà croisé car il visite les Centres de Secours. Il a en charge la coordination territoriale des services bâtimentaires territorialisés. Il y a également un agent sur le poste de chef de service du Groupement 5. Cela va étoffer les personnels. Il a pris note du planning et il va faire en sorte d'avoir un maximum de représentation pour les services bâtimentaires territorialisés, lors des visites EvRP.

Monsieur le Président soumet au vote le planning des visites 2024. Il constate que ce planning est adopté.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS			
Total	8		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le planning des visites 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	8		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le planning des visites 2024 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

6. BILAN DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 6, le bilan annuel du programme de prévention. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD rappelle que le bilan annuel du programme de prévention fait partie des points obligatoires devant être présentés en FSSSCT. Le programme est présenté en fin d'année pour une mise en application l'année suivante. Le bilan fait l'objet d'une présentation en début d'année pour faire état de l'année écoulée. Il ne va pas entrer dans les détails puisque les éléments ont été versés au livret. Il survole les différents blocs. Evaluation des risques professionnels, il fait état du cycle bisannuel des visites. Il y a le réseau des assistants de prévention, aujourd'hui, il y en a 70 dans les CIS et les services tiers. Il y a eu une formation continue, en 2023, de 35 assistants de prévention. Un stage initial d'assistants de prévention sera organisé en fin d'année parce que certaines casernes vont connaître des mouvements de personnels et vont donc avoir besoin de nouveaux assistants de prévention. Il y a la prévention des risques liés aux activités physiques et sportives. C'est une démarche sur plusieurs années. Il y a un accompagnement des séances sur le maintien du capital ostéo-articulaire, que ce soit en formation initiale de sapeurs-pompiers professionnels ou en caserne. Un certain nombre d'interventions a été effectué avec un matériel adapté. Il y a une nouvelle formation pour les éducateurs à l'activité physique (EAP) qui sera étendue à l'ensemble des personnels, concernant la mobilité et le renforcement musculaire. Huit sessions de deux jours ont été organisées. La dotation en matériels sportifs s'est poursuivie. Concernant la prévention des risques routiers, il y a eu la diffusion d'affiches et une montée en puissance de ce plan de prévention sur l'année 2024. Il y a également la prévention en matière d'hygiène de vie et de risque cardiovasculaire. Le bilan de l'année 2023 du Pôle de Santé et de Secours Médical sera présenté en FSSSCT du 6 juin 2024. La sécurité de la chaîne alimentaire dans les CIS a fait l'objet d'un audit du collègue vétérinaire par le biais de 5 visites dans les CIS, avec ou sans chef cuisinier. L'objectif étant d'évaluer les problématiques rencontrées dans tous les CIS au regard des impératifs de sécurité de la chaîne alimentaire. L'audit a donc été mené dans les CIS Dunkerque, Lille-Bouvines, Fort Mardyck, Denain, avec un certain nombre de préconisations émises. Un guide de bonne pratique sera diffusé en 2024. Il y a la prévention des conduites addictives, qui fait l'objet d'un travail des collègues du Pôle de Santé et de Secours Médical, le bilan sera présenté en juin 2024. Il y a différentes avancées, avec l'installation des laves linges qui est terminée. Cela est lié au groupe de travail sur les fumées. Il y a la promotion de la qualité de vie en service et le traitement des risques psychosociaux (RPS), cela a été

présenté en commission accompagnement et qualité de vie en service du 8 février. Pour les troubles musculo-squelettiques, une formation d'acteurs de prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP) a été effectuée. Il y a eu, également, une formation de travail sur écran, des études de postes et des aménagements de postes de travail. Des sessions de sensibilisation au travail sur écran ont été aussi menées. Le traitement des RPS a fait l'objet de la plateforme alerte éthique avec la diffusion d'une brochure. Ce sont dans les grandes lignes du bilan 2023. Il remercie Monsieur le Président et propose de répondre aux questions s'il y en a.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE le remercie. Il a été répondu, au tout début de la présentation, à son interrogation quant à savoir s'il s'agissait d'un bilan ou d'un point d'étape. Si l'on fait le bilan du programme de prévention 2023, il s'agit de celui voté fin 2022. Il y a des choses soumises au vote qui ont disparu du bilan, notamment sur le thème de la prévention et du traitement des RPS. On ne retrouve pas la création du questionnaire annuel. Il a disparu. Un autre point a disparu, il s'agit de la communication avec les interlocuteurs sur le dispositif dédié à la prévention et au traitement des RPS. Ce thème a disparu également. Cela faisait partie des points qui ont été votés fin 2022. Ensuite, il est remonté un peu plus loin dans l'historique car il s'est aperçu que ces deux éléments sont redondants. Au CHSCT de 2021, on trouve toujours dans le plan de prévention 2022, les mêmes éléments, sur ce plan d'actions Qualité de Vie en Service (QVS). Cela avait été présenté en CAVES le 4 février 2020, il y a 4 ans, au point 11.2. On évoquait la mise en place des indicateurs de bien-être et de mal-être au travail dont un questionnaire QVS et la création d'une cellule de veille des risques psychosociaux. C'est pour cela que les représentants du personnel rappellent régulièrement que la CAVES n'est pas une commission fourre-tout, puisqu'à la base, il devait y avoir une cellule de veille des risques psychosociaux. Si on l'avait appelé CAVES, c'était pour le côté un peu plus positif de l'accompagnement et qualité de vie en service. Il y a 4 ans, il est retourné voir le compte rendu, un questionnaire avait déjà été présenté, c'était le COPSOQ V3. Ensuite, sur le programme annuel, dans le bilan qui est présenté, on retrouve quand même dans les thématiques abordées en CHSCT, fin 2022 et fin 2023, la mise en place du suivi médical post-professionnel. Sur le programme, on retrouve la thématique « enregistrement des expositions aux fumées ». Il s'agit d'une ébauche alors que cela fait deux ans que les représentants du personnel demandent la mise en place du suivi médical post-professionnel, qui est une obligation légale. C'est quelque chose qui avait été demandé, il y a des années déjà, dans le groupe de travail fumées. Il faut enregistrer comment les agents sont exposés aux fumées sur toute leur carrière pour pouvoir délivrer l'attestation d'exposition aux fumées. On n'a toujours pas avancé sur ce dossier-là.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO remercie Monsieur le Président. Au nom du syndicat CGT, il souhaiterait revenir sur le réseau des assistants de prévention. La complexité au sein du SDIS 59, c'est qu'il y a 7000 agents pour 70 assistants de prévention, cela est insuffisant. Cela représente 1 %. Il faut mettre en place davantage d'assistants de prévention pour effectuer des contrôles et sensibiliser à toutes les problématiques au sein des Centres d'Incendie et de Secours. Il y a plus de 100 CIS au sein du SDIS 59. Il faut élargir la formation pour en avoir davantage.

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel MERCIER.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER remercie Monsieur le Président. Il précise que sur la gestion des RPS, c'est un dossier qui avance. Le choix est en cours pour déterminer qui

seront les prestataires pour la cellule d'écoute psychologique. Concernant les indicateurs RPS, l'enquête est dans la continuité de la cellule d'écoute psychologique, ils seront certainement finalisés en 2024. Si ce n'est pas présenté lors de la prochaine FSSSCT, cela se fera lors de la suivante.

Monsieur VERCOUTRE rappelle que cela fait déjà 4 ans que cela dure. Il regarde les propos tenus l'année dernière au mois de juin sur la continuité du service. Il rappelle que cela fait même plus longtemps car les choses ont été abordées bien avant. Depuis 2016, les représentants du personnel attendent cette mise en place. Quand on se revendique de la méthode EFQM, c'est qu'il y a bien une notion de contrôle qualité derrière cela. Cela concerne également le contrôle qualité du bien-être au travail des agents. Si on ne les questionne pas, on ne peut pas savoir comment ils vivent leurs conditions de travail. L'intérêt de ce questionnaire est de faire une photographie et d'alimenter les indicateurs RPS. Il ne s'agit pas simplement de parler de l'accidentologie, des arrêts maladie, etc. C'est tout un ensemble de choses qu'il faut aller chercher sur le terrain. Le suivi post-professionnel est quelque chose qui devait être mis en place depuis 2015. Les représentants du personnel savent qu'ils ont raison. Ils ont fait une demande par recours gracieux mais ils vont aller jusqu'au bout s'ils ne sont pas entendus. La Direction Générale dit clairement que cela doit être mis en place. Il y a des attestations d'exposition qui ont déjà été données à l'Administration lors du Comité Médical de Réforme. Il y a des départements où cela a déjà été mis en place, notamment la Charente. Il a, d'ailleurs, récupéré une attestation d'exposition. Les Alpes Maritimes et la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris le font également par le biais d'une fiche nuisances. Au SDIS du Nord, les représentants du personnel la réclament depuis 2015. Un agent qui est maintenant en retraite a effectué cette demande régulièrement et il est toujours ignoré. Cela a déjà été évoqué lors de l'entrevue. Ce n'est absolument pas normal qu'il faille tout le temps judiciaireiser les revendications légitimes alors que le SDIS 59 se revendique legaliste. C'est fatigant de ne pas être entendu et il trouve que ce n'est pas normal d'ester en justice pour faire droit à leurs revendications légitimes.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER répond que l'exposition aux fumées est bien tracée dans les rapports d'intervention. Ce sont bien les chefs d'agrès qui le font. La concertation prend également du temps. Construire les questionnaires et s'entendre dessus concernant les indicateurs, vu que c'est engageant pour l'avenir, implique que la vision soit partagée avec les représentants du personnel. Dire que rien n'est fait n'est pas la réalité.

Monsieur VERCOUTRE précise que le décret est sorti depuis 9 ans.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER tient à rappeler que, depuis l'année dernière, il s'est passé un certain nombre de choses. Ce qui est proposé, c'est effectivement une labellisation EFQM mais aussi que ce soit le fruit d'une concertation avec les représentants du personnel. La Cellule d'écoute est sur le point d'aboutir. Les autres sujets feront l'objet de la prochaine CAVES. Si les représentants du personnel sont d'accord avec les propositions, la mise en place peut être rapide.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH souhaite évoquer la sécurité de la chaîne alimentaire dans les cuisines. Il y a eu une étude qui a été effectuée faisant le recensement des problématiques. Il y a des préconisations qui ont été émises, notamment sur différents points : mener une réflexion sur la maintenance et le remplacement, le cahier des charges, etc. Il aimerait connaître quelle sera la prochaine étape à la suite de ces préconisations. Il se demande si l'on va recenser tous les CIS du département, puisqu'ici il n'y en a eu que 5 étudiés. Le but

est-il d'aller voir si tous répondent au cahier des charges? Si c'est le cas, il serait bien curieux de voir l'état global des cuisines, enfin des tisaneries, dans le département. Il y a un petit bémol, car on met toujours en relation le budget. De ce fait, il est un peu sceptique sur le fait de mener une réflexion sur la maintenance et le remplacement. Il faut également créer un cahier des charges concernant l'utilisation de la cuisine, incluant le plan de nettoyage, de désinfection et les règles de rangement et de fonctionnement. Cela le fait sourire parce qu'il ne pense pas que la problématique puisse être réglée en mettant en place un planning de nettoyage dans les CIS. Il s'interroge. Il se demande si cela ne serait pas mieux qu'une société extérieure vienne, à intervalle plus ou moins régulier, faire une bonne désinfection.

Monsieur le Président donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET pense que le fait de faire intervenir une entreprise extérieure une fois dans l'année pour tout décontaminer semble un peu ubuesque parce que l'hygiène repose avant tout sur une rigueur au quotidien. Au-delà des équipements matériels, il faut sensibiliser l'ensemble des personnels qui cuisinent aux bonnes pratiques. Cela va nécessiter du temps pour l'information mais il n'y aura pas d'investissement en terme matériel. L'hygiène repose sur le quotidien. C'est la même problématique que l'hygiène des camions, on ne fait pas les choses qu'une fois par an. Cela doit être fait après chaque intervention.

Monsieur FATHALLAH souhaite poser une deuxième question. On édicte des préconisations suite à une étude sur 5 Centres d'Incendie et de Secours, la question est de savoir si au niveau du département, celle-ci va être étendue et si les différents sites vont être visités. Le but d'une étude est d'avoir des préconisations et de veiller à ce que celles-ci soient identiques dans tout le département. Il faut également veiller aux éventuels besoins matériels pour une mise en adéquation.

Le Commandant BUCHART répond que le Groupement Immobilier a travaillé avec le vétérinaire et que quelques autres Centres d'Incendie et de Secours ont été visités pour établir un programme type d'aménagement des cuisines pour les futurs Centres d'Incendie et de Secours. Des schémas-types lui seront proposés pour déterminer ce qui pourra être fait. La possibilité d'ajouter des cellules de maintien au chaud a notamment été évoquée pour les repas. Le travail est en cours. Des propositions seront faites pour que le Groupement Immobilier puisse intégrer ces éléments dans les programmes de construction des Centres d'Incendie et de Secours.

Monsieur FATHALLAH fait remarquer que cela ne concernerait que les futurs Centres d'Incendie et de Secours et il s'interroge donc sur l'existant.

Le Commandant BUCHART précise que sur l'existant un bilan patrimonial a été fait et qu'il y aura une priorisation des travaux au fur et à mesure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite ajouter un élément sur cette problématique. On sait très bien qu'en Centre d'Incendie et de Secours, la personne faisant la cuisine part en intervention, avec les effectifs en tension, et qu'elle n'a pas forcément le temps de désinfecter tout de suite. Elle va intervenir en VSAV ou au Fourgon Pompe Tonne (FPT) pour retourner en cuisine préparer à manger. Ce problème se pose également. La priorité est d'effectuer les interventions. Cependant, il faut que cette difficulté apparaisse clairement dans l'étude. La personne qui fait à manger, qui part en intervention et qui rentre ensuite pour faire la cuisine, ne prend pas forcément le temps de se doucher.

Ce point a été présenté pour information.

7. POINT D'ETAPE SUR L'ENQUÊTE FSSSCT DU COEPT

Monsieur le Président propose de poursuivre avec le point d'étape sur l'enquête du COEPT. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD propose un power point pour partager les grands éléments d'enjeux du COEPT. Sur la première diapositive, il y a les principaux éléments d'enjeux du COEPT. Une frise chronologique a été reprise sur les 20 dernières années, pour voir comment ont été pris en compte les enjeux sur la toxicité des fumées. En 1999, il y a le premier Guide National de Référence qui concerne les appareils respiratoires isolants (ARI). En 2003, il y a eu le Guide National de Référence sur les phénomènes thermiques, c'est-à-dire sur les accidents liés aux fumées. L'année 2005 est marquée, par le décès, en septembre, de 5 sapeurs-pompiers de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris dans un feu de studio, du fait d'un accident thermique. L'Essonne commence à développer dans les années 2005-2010 des méthodes de techniques d'engagement et d'attaques, appelées MTEA, et se lance dans la création des premiers caissons. Ce sont des caissons maritimes en métal de 20 pieds, très souvent utilisés avec une trappe et en y brûlant un peu n'importe quoi pour former les stagiaires en feux réels. Jusqu'à cette date, le premier feu rencontré par les sapeurs-pompiers était en intervention. En partie supérieure de cette frise, on peut trouver ce qui est national et tout ce qui concerne le SDIS du Nord apparaît dans la partie inférieure. En 2008, le SDIS 59 a mis en place son premier caisson pour l'observation des fumées et des phénomènes thermiques. Le temps avance, et en 2017, un rapport de la CNRACL est publié sur l'impact et la prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers. Cette même année, au SDIS 59, est créé un groupe de travail dit « toxicité des fumées » qui va se réunir de 2017 à 2019, soit 27 réunions avec beaucoup d'entités du SDIS et des collègues représentants des personnels, et des préconisations sont émises. On les retrouvera dans la note 2018-06 : les stocks tampons pour les tenues de feu, la formation des assistants de prévention, le nettoyage des grosses suies en fin d'intervention et un certain nombre d'autres actions. Il y a sur le caisson qui est au COEPT une montée en gamme et une mise en sécurité. Un nouveau simulateur de la société SULITEC l'équipe. On y installe un dispositif de rinçage des fumées, avec un système de sprinklage avant rejet. Tout est mis en place au niveau des protocoles de sécurité, des modalités de sortie, des modalités de suivi, de scénarios pédagogiques et les charges en bois. Les premiers caissons étaient généreux en terme de charge calorifique, ici il y a un comptage du nombre de palettes disposées dans les caissons pour les scénarios pédagogiques. 2018 est également marquée par un dépôt de plainte pour mise en danger au Tribunal de Lille. En 2023, il y a eu un avis défavorable des représentants de la FSSSCT pour le Règlement du COEPT, essentiellement motivé par des éléments liés au temps de travail. Dans le même temps, il y a eu un dépôt de plainte national quant à la toxicité des fumées. En octobre 2023 une thèse de médecine qui porte sur l'évaluation des effets d'incendie du COEPT sur les formateurs du COEPT de l'Isère a été soutenue à Grenoble. En même temps, nous avons eu trois DGI qui ont été déposés le 20 novembre 2023, par les représentants du personnel, concernant le COEPT 59. Le premier DGI est relatif à la propagation des fumées sur les bâtiments tiers. Le deuxième concerne les EPI des stagiaires. Le troisième porte sur la contrainte logistique. Le troisième DGI a été clos, entre temps, dans le cadre des réunions qui se sont tenues. Par ailleurs, suite à la FSSSCT du 21 décembre 2023, une enquête a été ouverte et deux réunions se sont tenues. Il y reviendra plus tard. Dans les éléments nationaux, l'émission « vert de rage » a été diffusée en janvier 2024 et portait notamment sur l'exposition des pompiers au COEPT et aux retardateurs de flammes. Enfin, il y a un projet national d'étude épidémiologique, conduit par Géraud

DARMANIN, sur les effets des fumées d'incendie sur les sapeurs-pompiers. Ce sont les principaux éléments de l'historique. Sur la diapositive suivante, on peut voir un plan de situation du COEPT du SDIS 59. Il est à côté de la caserne de Seclin. On voit les caissons de simulation à feux réels à côté desquels se trouvent des algécos et une salle de pause pour les formateurs. Il y a un bâtiment administratif avec les bureaux du COEPT et de l'école de conduite. Il y a une zone logistique du COEPT et la partie Centre d'Incendie et de Secours. Il y a une photo du caisson dans lequel sont effectuées les observations des stagiaires pour la partie observation des phénomènes liés aux fumées. La réunion n° 2 s'est tenue il y a 10 jours, le 25 mars. Le scénario était plus fumigène. On observe en partie haute le système de rinçage des fumées ainsi que la cheminée qui évacue les fumées après rinçage par le système de sprinklage. Le COEPT est un outil pédagogique qui va permettre de former les sapeurs-pompiers en stage initial ou en stage d'avancement pour avoir une observation du comportement des fumées, des techniques de lance et de ressentir les impressions de chaleur qui découlent de ces phénomènes. Le but est une approche de sécurité par rapport à ce qu'il s'est passé à Neuilly en 2005 et que les sapeurs-pompiers sachent agir sur ces phénomènes. Aujourd'hui, il y a 6 formateurs permanents, un logisticien et un chef de service, 57 formateurs occasionnels qui interviennent pour former les stagiaires. Il a été procédé, en 2023, à 279 brûlages au bénéfice de 1061 stagiaires. C'est 3180 journées stagiaires qui ont été réalisées d'un point de vue pédagogique. Le règlement du COEPT encadre un certain nombre d'éléments, notamment pour les formateurs. Ils sont limités dans leurs entrées dans les caissons chauds. C'est maximum 2 heures par jour et 6 heures par semaine, 10 heures par mois et 90 heures maximum par an. Pour autant, les stagiaires, quant à eux, n'y vont qu'une fois sur quelques années. Pour les formateurs, l'exposition est quand même plus conséquente. Dans le règlement COEPT, il y a des éléments liés au zonage, aux équipements de protection individuelle (EPI), au protocole d'entrée. Une analyse est faite. Il y a des scénarios, la détermination des charges en bois qui sont limitées et le rôle des formateurs. Le caisson est entretenu tous les ans par le prestataire SULITEC. Les points d'interrogation que nous avons par rapport à ce COEPT porte sur l'unité du traitement des fumées qui semble efficace. Cependant, à l'ouverture des vantaux et des portes, cela a été observé ensemble en présence des représentants du personnel, lors de la réunion du 25 mars, des volutes de fumées s'en échappent. Le chef du CIS rapporte, par ailleurs, qu'il y a éventuellement des traces de suie sur les appuis extérieurs des fenêtres du CIS. Cela reprend le DGI n° 1 qui portait sur l'impact du COEPT sur les bâtiments tiers. D'un point de vue humain, la thèse de médecine soutenue en 2023 sur l'évaluation de l'effet des fumées du COEPT sur les formateurs, apporte des éléments de connaissance. Du point de vue organisationnel, il y a un DGI qui porte sur le fait que les stagiaires repartent en fin de journée avec leurs gants d'attaque souillés et leurs bottes dans leur véhicule, sous sac hydrosoluble, de façon à ce qu'ils les nettoient dans la caserne ou qu'ils changent ces gants d'attaque par des stocks tampons de leur caserne. Lors de la réunion n° 2, des perspectives ont été émises pour améliorer ce point. Enfin, il y a un projet de construction d'un bâtiment R+1, mais il est gelé, car le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne permet pas la construction de ce bâtiment. Il y a des bâtiments tiers (CIS, algécos, salle des formateurs, bâtiment administration avec le COEPT et l'Ecole de Conduite) et juste en face il y a la zone logistique pour laquelle il y avait un DGI, mais les inquiétudes ont été levées. Ce DGI a pu être clôturé. Ce sont les éléments généraux pour cette enquête sur le COEPT. Il propose de résumer rapidement les deux réunions qui s'y sont tenues. La première réunion a eu lieu le 23 janvier 2024, l'objectif était d'observer de manière collégiale la dispersion des fumées autour du COEPT quand un brûlage a lieu. Un travail d'étude sur la zone logistique a pu être effectué, ce qui a permis de clore le DGI sur ce point. La deuxième réunion s'est tenue il y a une dizaine de jours, le lundi 25 mars. Cette date a été posée car le COEPT était programmé pour un scénario plus fumigène. Cette journée a permis de constater,

qu'effectivement, il y avait des volutes de fumées qui sortaient des vantaux et qui n'étaient pas forcément récupérées par l'unité de traitement des fumées. Par ailleurs, cette réunion a permis d'aller davantage dans les détails sur la problématique des EPI des stagiaires, des gants d'attaque et des bottes évoqués précédemment.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS veut faire un point sur l'historique. Il précise que c'était le 14 septembre 2002 que les 5 personnes sont décédées à Paris. Cela pourrait embêter certaines personnes qui liraient le compte rendu. Il était en formation à Paris, à ce moment-là, et certaines personnes dans le département ont des amis concernés par ce drame.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO fait un rappel historique sur la toxicité des fumées. Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) reconnaît l'exposition aux fumées comme maladie professionnelle pouvant générer un cancer de la vessie et du mésothélium. Cela fait suite également à l'exposition à l'amiante. Le syndicat a siégé au niveau européen à travers la cellule dédiée à la maladie professionnelle. Le mois dernier, des représentants sont allés au Sénat pour l'enquête de la Commission des Affaires Sociales, Grégory VERCOUTRE était également présent. Dans la continuité sur la toxicité des fumées, une étude toxicologique va être menée. Aujourd'hui, concrètement, le niveau du suivi médical n'est pas optimal. Il y aura des avancées au niveau de la Direction Générale. Hier, les représentants ont également rencontré les députés à Paris, pour la mise en place d'un suivi médical pour les sapeurs-pompiers professionnels. L'arrêté du 6 mai 2000 sur la médecine d'aptitude va être balayé. Il y aura une mise en place d'une médecine de prévention sur la toxicité des fumées. Cela est en discussion au niveau de la Direction Générale. Dans tous les cas, la CGT du SDIS 59 est présente au niveau national sur ce dossier et il est suivi de très près depuis 2007 au sein de l'instance du CHSCT.

Monsieur VERCOUTRE remercie Monsieur le Président. Il voulait évoquer les caissons. Il donne une information issue des statistiques SDIS 2023 pour 2022. Il y a plusieurs types de mises à feu recensées en France au niveau national : 44 SDIS utilisent de la fumée froide, 11 seulement du combustible bois, 0 du fioul et 34 du gaz. Il faut savoir que tous les départements n'utilisent pas le même type de fumées. Ensuite, il souhaite revenir sur l'étude épidémiologique qu'a annoncé le ministère de l'Intérieur. Il attire l'attention sur le fait que c'est Madame PONCATO, qui est en charge de l'étude, et elle est ergonomiste. Il doute donc un peu de l'efficacité de la démarche mais le suivi épidémiologique est lancé. Le projet d'arrêté sur l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers prévoit, le Médecin-Chef le sait, un suivi médical renforcé des moniteurs. Quand il évoquait un scandale sanitaire à venir, lors de la CAVES, il pesait ses mots. Par rapport à la limitation de l'exposition des formateurs, ce qui est dérangeant, c'est l'exposition des formateurs permanents mais aussi de ceux qui sont à côté en activité opérationnelle. Limiter d'un côté l'exposition sur les caissons est une chose mais il y a également une accumulation dans le cadre de l'activité opérationnelle pour les autres, lors des incendies. C'est cumulatif. Il faut une application au niveau du suivi et souligner l'importance de l'exposition individuelle. Il imagine très bien que la plupart des formateurs sont présents dans des compagnies importantes telles que Lille-Bouvines, Roubaix, Tourcoing, peut-être pas tous, mais ils peuvent faire un grand incendie la veille et être en formation caisson pour le SDIS le lendemain, sous un statut encore un peu étrange de prestataire ou de vacataire. On va encore les exposer davantage. Il pense que moralement il faut se poser les bonnes questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH remercie Monsieur le Président. Il ne refait pas l'historique de l'enquête du COEPT qui vient d'être effectué. Il revient juste sur les propos du Commandant WALFARD, sur le « éventuellement » lorsque le chef de centre a dit qu'il y avait des traces de suie. Lui, a noté qu'il descelle des odeurs malgré tout, ce sont les propos du chef de centre. Les agents s'interrogent sur leur santé, ce qui est légitime sur le site. Il y a des suies dans les chambres selon les agents. Ce sont des remontées de terrain et le chef de centre est le porte-parole. Sur le terrain, il a bien été vu, lors de la visite avec le Pôle de Santé et de Secours Médical, que les faits sont là. Il pense que les deux DGI non clôturés vont continuer dans le temps. Il y a des points de divergence, notamment sur la position du COEPT qui est à proximité du CIS. Pour dire les choses clairement (il s'adresse au Directeur Départemental), il a entendu des bruits, sur le fait que si le COEPT faisait trop parler de lui, on le fermerait. Une chose est sûre c'est que les représentants du personnel œuvrent pour la santé des agents. C'est-à-dire que la responsabilité de la prise de décision incombe à l'Administration. Tout ce qui concerne la santé incombe au service médical. Il l'a dit pendant l'enquête et il ne reviendra pas là-dessus. Les représentants du personnel sont là pour faire un constat. Ils ne vont pas inventer des choses qui n'existent pas. La première des choses lorsqu'on arrive sur le site, même s'il y a l'extraction de fumées, on constate que ce n'est pas efficace à 100 %. Il a pris une autre photo, sous un autre angle, on voit mieux la fumée partir sur les algécos. Néanmoins, on ne pose pas réellement la question de la toxicité des fumées. On se base seulement sur des ressentis et pas des valeurs. Qu'est-ce qu'un ressenti ? Chacun n'a pas le même ressenti. Des valeurs, pour permettre l'analyse, sont attendues par le biais de l'installation de capteurs sur le site. Sans ces éléments-là, des préconisations peuvent être effectuées pour pouvoir fermer un DGI mais les représentants du personnel ne seront pas d'accord pour le clôturer. Par ailleurs, lorsqu'on regarde sur place la sortie des stagiaires, les représentants du personnel s'interrogent. Est-ce vraiment une prise en charge correcte ? Il y a des dérives opérationnelles, cela a été remarqué, avec des gants nitriles sous les gants de feu. A un moment donné, les choses doivent vraiment être mises au clair. Historiquement, cette problématique commence à dater. Avec le dépôt de plainte, les études...cela prend de l'ampleur. Quand allons-nous nous réveiller ? Même s'ils sont une génération sacrifiée, c'est ce qui a été dit, la question est tout de même de savoir ce qu'on souhaite pour nos enfants demain, pour les jeunes qui entrent actuellement dans le métier, c'est important. Il espère avoir été compris. Monsieur VERCOUTRE a fait allusion à d'autres moyens de formation, il faudrait peut-être les étudier. Il ne faut pas rester butés sur l'existant. Il a l'impression que dès qu'une personne arrive dans un service ou dans un centre d'incendie et de secours, il faut mettre sa patte. Il faut se poser les bonnes questions à un moment donné, car il y a des revers de médaille. La médaille c'est de ne pas avoir des personnes qui partent à la retraite sans la reconnaissance légitime. Il y a des sapeurs-pompiers qui meurent de cancers et la question n'est pas posée de savoir si cela est dû à leur activité professionnelle. A un moment donné, cela le perturbe beaucoup. Il n'a pas l'impression d'avancer. Lorsque l'on évoque le COEPT, les commissions, ils ont l'impression d'une avancée à petits pas. Il évoque la remarque du Président qui l'a perturbé quand il a dit qu'il fallait avancer rapidement sur les points. Les représentants du personnel n'ont pas demandé à avoir 10 points à l'ordre du jour. Le décret permet aussi, quand on n'a pas épuisé l'ordre du jour, de reporter les points non étudiés à la prochaine FSSSCT. Il sait que cela représente du temps et de l'investissement, ça leur prend beaucoup de temps de travail également. Ils ne cautionneront pas et ne clôtureront pas ces DGI tant que la santé des agents est menacée. La responsabilité de fermer ou pas cet équipement n'incombe pas aux représentants du personnel. Il remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET veut rappeler que les représentants du personnel ne sont pas les seuls à se préoccuper de la toxicité des fumées. Il tient à le redire. Les services sont en lien avec le Direction Générale et elle les a invités, pas plus tard que la semaine dernière, à relire le référentiel d'aptitude où, effectivement, une place non négligeable est laissée à la prévention de la toxicité des fumées d'incendie. Il n'a pas le sentiment qu'au niveau du SDIS du Nord nous sommes si loin de la réalité que cela. Il pense que dans les réflexions, le SDIS du Nord est plutôt en avance par rapport à beaucoup d'autres. Il y a des travaux en cours menés par Thierry MRAOVIC portant sur la traçabilité des expositions, qui, aujourd'hui est très imparfaite mais qui a le mérite d'exister. Il souhaite la faire évoluer de manière plus fine afin d'obtenir un bilan de fin de carrière qui puisse s'appuyer sur des éléments objectifs. Le service de santé est prêt à mettre cela en place très rapidement. Il souhaite y associer également une visite de milieu de carrière pour se projeter avec les sapeurs-pompiers, aux alentours de 45 ans, pour envisager les 20 ans environ de travail restants. Ils ont bien avancé. Sur ce sujet, il ne manque plus grand-chose pour le mettre en place. Pour autant, il souhaite attirer l'attention des représentants du personnel sur le fait que ce n'est pas parce qu'il y aura une visite de fin de carrière qu'il y aura nécessairement des prescriptions d'exams paracliniques notamment au niveau des scanners. Aujourd'hui, rien n'est encore validé scientifiquement quant à l'intérêt de quelque examen que ce soit pour diagnostiquer plus tôt une pathologie. Le seul examen qui semble sortir du lot, serait une cytologie urinaire après 20 ans d'exposition, effectuée tous les 6 mois. Il pense que cela sera repris dans les textes qui seront édités par la Direction Générale. Sur le travail de thèse qui a été effectué au niveau des moniteurs COEPT, il faut retenir deux choses : il ne faut pas négliger la contamination par voie cutanée. Celle-ci se fait surtout lorsque l'on sort du caisson. La contamination se produit par la manipulation de la tenue ou de l'appareil respiratoire. Le deuxième point, les préconisations faites pour éviter la toxicité reposent essentiellement sur des mesures de prévention primaires plus qu'autre chose. Est également évoquée la co-intoxication avec le tabac. Il y a la nécessité de respecter le zonage, peut-être aussi de limiter les temps d'exposition des moniteurs COEPT en ne leur permettant plus de faire cela pendant toute leur carrière. Il faut peut-être dire arbitrairement qu'un moniteur exerce cette fonction 3 à 5 ans. Pour les rassurer, il précise que le suivi des moniteurs COEPT est aujourd'hui individualisé. Ils sont tous recensés et bénéficient d'un suivi annuel, quel que soit leur âge. Ce suivi, aujourd'hui, est uniquement effectué par des médecins professionnels qui sont sensibilisés aux risques spécifiques de cette population. On souhaite y adjoindre prochainement, de part les risques de cancer de la peau pour ces moniteurs COEPT, une expertise qui sera effectuée systématiquement par un dermatologue. Lors du prochain CCDSPPV, un dermatologue volontaire sera recruté. Il exerce au CHR et connaît bien le monde sapeurs-pompiers par ailleurs. Il a également certaines affinités avec la médecine du travail et est bien sensibilisé à ce problème. Ce sera un service qui sera offert en plus, ce qui est loin d'être le cas de tous les SDIS. Il espère avoir répondu à certaines des attentes.

Monsieur le Président remercie le Médecin-Chef LERQUET. Il annonce que compte tenu de ce contexte national et local également, à ce stade, que ce soit pour l'Administration ou les élus, la préoccupation pour la santé des sapeurs-pompiers est primordiale. En l'absence de connaissances précises, à ce jour, sur la dangerosité de ces fumées, avec le Contrôleur Général, ils ont décidé d'appliquer le principe de précaution. Ils suspendent l'utilisation du COEPT dans l'immédiat, compte tenu de cette situation.

Ce point a été présenté pour information.

8. BILAN DE L'ENQUÊTE FSSSCT DU CIS VIEUX-CONDE

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 8 sur le bilan de l'enquête FSSSCT du CIS Vieux Condé. Il donne la parole au Commandant WALFARD.

Le Commandant WALFARD remercie Monsieur le Président. L'enquête FSSSCT de Vieux Condé est arrivée à son terme étant donné que l'accident a eu lieu en septembre dernier. Il y a eu plusieurs réunions qui se sont tenues. Finalement, quatre préconisations ont été retenues. Elles doivent faire l'objet d'un vote. Il souhaite, rappeler en interne, pour le Groupement Organisation des Secours, les différents modèles et les suites à donner pour un sapeur-pompier blessé. Il y a une note sur les soins d'urgence à prodiguer aux sapeurs-pompiers, dans le cadre du Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO). La deuxième préconisation est de réaliser un partage d'expériences sur cette intervention en rappelant que le mode dégradé doit rester exceptionnel et que ce mode doit être passé au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA). La troisième préconisation est de rappeler, que lors d'une intervention, lorsque le chef d'agrès donne une mission à son binôme, ce dernier doit non seulement l'accomplir mais aussi l'informer quand celle-ci est menée à son terme. La quatrième préconisation est que le chef d'agrès, lors de sa reconnaissance cubique, doit prendre en compte tous les éléments qui pourraient entraver la bonne marche générale des préconisations. Ce sont quatre préconisations qui ont été dégagées par le groupe de travail. Le compte rendu complet de l'enquête a été envoyé avec le livret, les préconisations font l'objet d'un vote.

Monsieur le Président remercie le Commandant. Il donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE remercie Monsieur le Président. Il a fait partie de l'enquête. Il tient à remercier l'équipe pour la qualité des échanges. Ce n'est pas toujours facile car il y a discussion mais parfois il y a également des désaccords. Le mode dégradé doit rester exceptionnel. Il espère que cela sera pris en considération. Il l'a souvent entendu. Cela a d'ailleurs été évoqué lors de la séance plénière du Conseil Départemental. Il espère ne plus l'entendre. Le Règlement Opérationnel (RO) y contribue même s'il y a des interprétations. L'enquête a permis de clarifier certaines pratiques à tous les niveaux. Il est important de refaire des rappels et de dire que les pratiques d'hier ne sont plus les mêmes que celles d'aujourd'hui. On peut faire un lien avec ce qui vient d'être évoqué précédemment concernant la toxicité des fumées. Il y a des outils qui fonctionnent bien. Malheureusement, il s'agit d'un accident assez grave en soi car il y a quand même des séquelles sur l'agent. Il a pris l'attache de l'agent en début du mois et il semblerait qu'il aille un peu mieux. Cela aurait pu être pire, à cause de pratiques qui s'effectuent par mimétisme. Le rôle des représentants du personnel est clair et objectif. Sur ces questions, il y a une réponse de l'administration ou pas. Il évoque la décision prise par le Contrôleur Général sur la fermeture d'un outil pédagogique. Ce n'est peut-être pas définitif, peut-être y aura-t-il une réflexion, peut-être y aura-t-il une réorganisation ? En tous cas, il y a l'intérêt collectif de la santé des agents. Il souhaitait le dire à propos du mode dégradé. Il rappelle, par ailleurs, que pour l'enquête tout est vérifié, c'est une gestion assez lourde. On vérifie ce qu'a dit le requérant à l'opérateur car sinon il est facile de faire le procès de tout le monde. Le but est de dire où cela a dysfonctionné. Il a été relevé 4 points en particulier. Il aurait pu être ajouté, à son sens, un point qui est celui de la fin de l'anticipation. Cela génère un dysfonctionnement complètement différent et une analyse et une réponse opérationnelle différentes elles aussi. Globalement, il est satisfait de cette enquête. L'agent a dû gérer beaucoup de départs sans anticipation et cela est parfois compliqué. Dans ce cas, on peut être rapidement dans le rouge.

Monsieur le Président le remercie. Il donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE souhaiterait avoir les articles des codes pour les annexes dans les prochaines enquêtes. Cela permettrait de faire plus rapidement l'analyse des préconisations.

Monsieur le Président procède au vote. Il constate que le bilan et les préconisations sont adoptés.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS			
Total	8		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le bilan de l'enquête FSSSCT du CIS Vieux-Condé reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	8		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le bilan de l'enquête FSSSCT du CIS Vieux-Condé reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

9. INAPTITUDE ET GESTION DANS LES CIS

Monsieur le Président ouvre l'étude du point sur l'inaptitude et la gestion dans les CIS. Il donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET remercie Monsieur le Président. Il aborde de manière très succincte l'idée que l'on ne prononcera plus de restriction d'inaptitude mais simplement des aptitudes aux différentes fonctions opérationnelles afin que cela soit plus compréhensible pour les agents et le chef de centre. Ces fonctions opérationnelles sont définies par le Pôle Organisation des Secours. Le travail est effectué en transversalité avec le Pôle Ressources et Relations Humaines et les services informatiques. La démarche est la suivante : à partir de pathologies ou d'antécédents, le médecin va confronter cela à une analyse des risques professionnels qui sont définis par l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). Le SDIS n'a rien inventé tout seul dans son coin. Cette famille de risques professionnels définie par l'INRS est reprise dans le cadre de l'écriture du document unique. Il y a un travail préalable qui sera fait par rapport à l'ensemble des fonctions opérationnelles pour définir quelles familles de risques sont compatibles avec les différentes fonctions opérationnelles. Un travail de mise à jour de MEDISAP (logiciel de suivi) va être effectué. Il y aura un convertisseur automatique à partir de l'évaluation qui sera faite autour de ces familles de risques avec une possibilité également pour un médecin de moduler, éventuellement, la décision calculée automatiquement par le logiciel pour l'adapter aux situations individuelles. Pour les services,

il s'agit d'une nouvelle méthodologie de réflexion. Dans le cadre des commissions d'aptitude, cet outil est utilisé pour acculturer l'ensemble des médecins professionnels. Il est prévu une formation des médecins volontaires, à la rentrée, pour une mise en place en fin d'année. Il y a encore eu une réunion, hier, pour caler tout cela et définir précisément les fonctions opérationnelles et l'interfaçage avec GEEF.

Monsieur le Président remercie le Médecin-Chef.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH remercie Monsieur le Président. Il demande s'il a bien compris que l'aptitude serait donnée sur les fonctions. Il a une question sur l'inaptitude ARI pour les problèmes de vision. Cela reste de l'inaptitude à des missions mais il aurait aimé savoir si des solutions y seront apportées. Il prend cet exemple car, pendant une FSSSCT, avait été évoquée une correction directement intégrée au masque. Il aurait aimé savoir s'il y avait une projection là-dessus.

Le Médecin-Chef LERQUET confirme qu'une réflexion a eu lieu conjointement avec le Pôle Moyens et Logistique. Elle avait été mise un peu en stand-by car on espérait une évolution des textes d'aptitude sur les versions préliminaires qu'il avait pu consulter. La limite n'était plus la même et elle aurait résolu un certain nombre de restrictions d'aptitude. Il se trouve que ce texte n'est toujours pas publié et de ce qu'il a pu en voir, on reviendrait un peu sur cette notion. Aujourd'hui, une des solutions serait peut-être de proposer une correction sous masque, sachant que dans le référentiel d'aptitude qui est en cours d'écriture, serait autorisé le port de lentilles. Cela simplifierait effectivement la chose et dispenserait de devoir utiliser des lunettes adaptées aux masques.

Madame BATCAVE demande s'il s'agit de lentilles jetables.

Le Médecin-Chef LERQUET lui répond qu'elles ne seront pas forcément jetables.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE est attentif à l'aptitude et l'inaptitude et la restriction en fonction du poste occupé. Il précise que quand on enlève ses lunettes, il n'est pas exclu de pouvoir voir tout de même. C'est plus problématique pour lui quand il regarde son écran étant donné son âge. Il voit flou. Il trouve que ne pas le mettre apte à des missions d'incendie sous prétexte qu'il voit flou dès qu'il enlève ses lunettes lui semble, au premier abord, un peu exagéré. Il pense d'ailleurs que si on faisait le tour de la table, on pourrait se reconnaître dans son cas. Pour autant, il est en mesure d'effectuer une mission d'extinction sans aucune difficulté. Dès qu'il faut lire quelque chose, il est vrai que cela pourrait être compliqué, notamment pour la lecture de la caméra thermique. Il y a un outil qui s'appelle le quatre et, effectivement, on doit être capable de lire ce qui est affiché. Cela pose également des soucis lorsque les fumées s'en mêlent. Il dit cela car certains font des généralités et estiment qu'on n'a pas besoin de voir quand on a un ARI pour intervenir sur un feu. Il ne peut pas entendre cela car on a besoin de voir même lorsqu'on n'est pas dans une fumée opaque. Le corps médical se penche sur la perte de vision qui peut arriver brutalement à un certain âge et cette inaptitude peut engendrer de grosses difficultés opérationnelles. Le fait de mettre un masque avec une correction lui semble particulièrement indiqué.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autre intervention sur ce point.

Ce point était présenté pour information.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Repos compensateur des SPV

Monsieur le Président ouvre l'étude des questions diverses. Pour le premier point sur le repos compensateur des sapeurs-pompiers volontaires, il donne la parole à Monsieur GERMÈS.

Monsieur GERMÈS remercie Monsieur le Président. Il va reformuler la question qui a été posée pour l'information de tous les membres de l'instance. Il faut le corriger si la reformulation n'est pas exacte. La question était de savoir, dans la mesure où le SDIS est en train d'encadrer les activités en tant que volontaire des sapeurs-pompiers professionnels, c'est-à-dire des doubles-statuts, si l'on pouvait étendre ce contrôle aux activités des sapeurs-pompiers qui ne sont pas, par ailleurs, professionnels. Le but est d'obtenir auprès de leur entreprise, dans le domaine privé, le planning de leurs activités. La réponse qui est faite, c'est qu'il y a deux situations différentes. Les fonctionnaires sont soumis au décret sur le temps de travail, les sapeurs-pompiers professionnels notamment, ont l'obligation d'interrompre leur service 24 heures pour une garde de 24 heures et 12 heures pour une garde de 12 heures. D'un autre côté, il y a des sapeurs-pompiers volontaires qui ont un droit au repos et qui disposent également d'un droit à la vie privée. Nous n'obtiendrions jamais les informations ou celles-ci seraient erronées si nous faisons ces demandes. Cela n'aurait aucune conséquence sur l'amélioration de la sécurité des sapeurs-pompiers volontaires.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE rappelle que c'est une question posée par le syndicat SUD. Ils n'ont pas tout à fait la même vision des choses ni la même réponse. Il rappelle que la sécurité individuelle impacte la sécurité collective. Quand il voit des sapeurs-pompiers volontaires partir au travail le matin après une garde de 12 heures au VSAV 1 pour aller conduire un camion ou un bus, et qu'ils reviennent en plus le soir à la caserne, ce n'est pas sécuritaire. Tout le monde le sait. Le chef de centre le sait. Ce sont des informations qui sont remontées à la Direction. Ce problème dure depuis de nombreuses années. Ce sont souvent les conducteurs VSAV la nuit ou même la journée car il y en a qui font l'inverse et ont un travail de nuit. Quand ils en viennent à enchaîner avec une garde de 12 heures, ce n'est pas sécuritaire. Leur vision des choses est justement d'essayer d'encadrer un minimum ces débordements. Cela a été fait pour les doubles statuts, c'est ce qui a été dit. Il cite un pourvoi en cassation n° 22-10-357 sur la responsabilité de l'employeur en cas de fatigue du salarié. Ce pourvoi reprend plusieurs cas de figure impliquant la fatigue. Il en ressort trois éléments : le premier, c'est que le salarié étant fatigué de ses occupations diverses, par exemple son activité de sapeur-pompier volontaire, doit ou peut exercer son droit de retrait lors de son embauche le matin ou le soir. Forcément cela va dans les deux sens. Deuxièmement, le sapeur-pompier volontaire qui n'exerce pas son droit de retrait et travaille sans alerter son employeur peut voir sa responsabilité engagée en cas d'accident et se voir refuser l'application du droit relatif à l'accident de travail. Troisièmement, pour l'employeur, pour ne pas engager sa responsabilité, il doit exonérer son salarié de travailler s'il n'a pas ses 11 heures de battement entre ses deux emplois. Le Syndicat SUD aimerait bien que cela soit marqué dans le Règlement Intérieur ou au moins qu'il y ait une note de service qui demande aux sapeurs-pompiers volontaires de jouer le jeu. Il serait alors simple de mettre, pour ces sapeurs-pompiers volontaires, leur disponibilité sur AGATT et d'y inclure leur temps de travail. Pour ceux qui ne jouent pas le jeu, en cas d'accident, le SDIS ira fouiner. On commence déjà à le faire et on voit qu'il y a des choses très limites. Pour l'instant, rien n'est

mis en exergue mais le syndicat se réserve le droit de le faire. C'est une responsabilité partagée entre employeur et employé. Il rappelle qu'il y a eu plusieurs jurisprudences, ces derniers temps, qui ont reconnu les sapeurs-pompiers volontaires comme étant des travailleurs avec tout ce qui en découle. Forcément, il aimerait bien que les règles qui sont appliquées aux doubles statuts soient aussi appliquées aux sapeurs-pompiers volontaires ayant un travail extérieur afin de mettre tout le monde en sécurité. Il a plusieurs exemples de sapeurs-pompiers volontaires qui travaillent. Il en a au moins 5 ou 10 dans son Centre d'Incendie et de Secours qui travaillent et qui l'année dernière ont fait au bas mot 110 gardes de 12 heures en tant que sapeurs-pompiers volontaires. Bien sûr, la démarche est actuellement menée dans le contexte de la garde postée. Elle n'est pas faite pour ceux qui sont dans un petit Centre d'Incendie et de Secours et qui prennent uniquement de l'astreinte.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE va abonder dans le même sens que Monsieur CAMBRE. C'est ce qui est indiqué par la Cour d'Appel de Grenoble et la Cour de Cassation. Ce qui l'interpelle, c'est la faute inexcusable de l'employeur. Il rappelle l'article L. 4131-4 du Code du Travail : *« Le bénéfice de la faute inexcusable de l'employeur prévue à l'article L. 452-1 du code de la sécurité sociale est de droit pour le ou les travailleurs qui seraient victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle alors qu'eux-mêmes ou un représentant du personnel au comité social et économique avaient signalé à l'employeur le risque qui s'est matérialisé »*. A son sens, cela s'applique également au SDIS. La Cour d'Appel de Grenoble a retenu tous ces éléments. Ce qui l'inquiéterait, par rapport à ce que dit la Cour de Cassation, c'est le fait que l'employeur sans avoir besoin de justifier, peut signaler que son employé était fatigué, notamment le lendemain au travail. S'il arrive un accident, parce que l'employé a dû gérer un gros feu ou une intervention, l'employeur est en difficulté mais peut également se retourner contre le SDIS. Maintenant, il estime que chacun prend ses responsabilités. Il rejoint Monsieur CAMBRE concernant l'astreinte. Il précise qu'il y a des dérives qui sont imposées par le Règlement Opérationnel avec l'effectif de référence, qui n'est pas en corrélation. On a supprimé des emplois via la garde postée. Même si on n'oblige pas les sapeurs-pompiers volontaires à prendre les gardes, cela est fait car il n'y a pas les effectifs suffisants pour le Règlement Opérationnel. C'est pour cela que le Syndicat Sud avait voté contre.

Monsieur le Président donne la parole au Contrôleur Général GRÉGOIRE.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise que l'Administration prend également ses responsabilités en diminuant la garde postée pour les sapeurs-pompiers volontaires. Malheureusement, on ne peut pas toujours gérer l'absentéisme à côté. Le second point est le fait qu'on ait essayé de régler le problème des doubles statuts, ce qui lui a valu beaucoup de critiques. Il ne faut pas se le cacher. Toutes les interrogations évoquées ici figurent dans le Rapport de l'Inspection Générale de l'Administration. La Charte du Volontariat sera amendée en indiquant que le volontaire est responsable de sa sécurité. Ce qui est normal. Ce sont des choses qui sont d'ailleurs rappelées tout le temps aux chefs de centres. Il leur est bien dit de ne pas donner la garde à des sapeurs-pompiers volontaires fatigués. Ce qu'il appliquait en tant que chef de corps d'un centre de secours principal, il y a quelques années, est toujours valable aujourd'hui. Il y a certains sapeurs-pompiers volontaires qui dépassent le seuil. Il faut que l'Administration sache pourquoi ils ont dépassé le seuil.

Monsieur CAMBRE évoque un exemple concret. L'année dernière, une infirmière avait fait 12 heures de garde dans son service en réanimation. Il pense que ce n'est déjà pas simple. Elle a quitté son service de réanimation pour venir prendre sa garde de 12 heures en caserne. Elle était au rassemblement, elle avait l'air épuisé. Après échanges avec elle, il a

alerté. Cela a été compliqué, car au départ, tout le monde s'offusquait de l'alerte. Finalement, deux heures plus tard, elle est rentrée chez elle. Elle était contente de rentrer chez elle et ils étaient rassurés qu'elle soit rentrée chez elle car elle avait l'air épuisée. Au final, tout le monde a reconnu que cette alerte était nécessaire. Au départ, cependant, cette alerte a été très mal perçue. Il y a un bon nombre d'exemples concrets de ce type. Il faudrait commencer à encadrer tout cela.

Ce point a été présenté pour information.

10.2 Mise en œuvre du plan absentéisme

Monsieur le Président aborde le point sur la mise en œuvre du plan de lutte contre l'absentéisme et donne la parole au Lieutenant-Colonel MERCIER.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER remercie Monsieur le Président. La question précise est de savoir comment se met en place le plan maintenant qu'il a été voté. Dans le rapport, il est précisé le contexte et ce qui a été voté. Il sera appliqué, mesure par mesure, et il y aura une note d'accompagnement. Aujourd'hui, la première mesure, le dispositif de fin de carrière, a été mise en place. Une communication a été effectuée. A ce jour, la revue des chefs de centres est en cours d'achèvement, de manière à expliquer le plan dans sa globalité. Ensuite, cela sera effectué avec les personnels des Centres de Secours. Ce tour des casernes se terminera début avril. La deuxième mesure pourra être mise en place et consistera en un suivi de l'accidentologie, ce qui a été appelé des « J+1 ». C'est un élément central de ce plan, puisqu'il permettra de vérifier que les mesures sont bien mises en place. Il aura l'occasion de rencontrer les représentants de la FSSSCT, puisque, jusqu'à présent, le travail a été mené avec les membres du CST, notamment sur la mesure de mise en place des « J+1 ». Parmi la FSSSCT, certains membres étaient présents et il y a eu un début de communication, mais cela sera davantage abordé dans le détail par la suite. Une note d'accompagnement sera établie, mesure par mesure. Quand il y aura la nécessité, l'information sera donnée en présentiel également. La chaîne hiérarchique sera également associée.

Monsieur le Président le remercie. Il donne la parole à Monsieur CARION.

Monsieur CARION souhaiterait savoir si les consignes ont été données pour les accidents de service. De plus en plus d'agents passent une expertise.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER confirme que le SDIS respecte la procédure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CALVARIO.

Monsieur CALVARIO veut faire un point sur le plan de lutte contre l'absentéisme. Il a également été convié au groupe de travail sur l'absentéisme. Ce que voudrait la CGT, c'est une modification du Règlement Intérieur sur le temps en casernement. Une modification du temps de travail. Ils y tiennent, même si cela ne fera pas plaisir à certains chefs de centre. La modification pourrait porter sur le planning, par exemple, le matin avec une vérification de matériels, 30 minutes de réveil musculaire pour éviter ainsi 70 % des accidents de service qui avaient été évoqués sur le groupe de travail absentéisme. Ensuite le travail en service et les manœuvres et fin des services prescrits à 13 heures. S'il n'y a pas de sur-sollicitation opérationnelle, il peut y avoir la reprise d'une séance de sport. Ce sont des choses qui permettraient de diminuer l'absentéisme. Il rappelle qu'au niveau national, dans la fonction publique territoriale, l'absentéisme est de 13%. Au SDIS, c'était 7 % en 2017 et 9 % aujourd'hui. Le SDIS se situe en-deçà du seuil national. Il demande si le Directeur Départemental peut lui répondre sur ces interrogations.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise qu'il s'agit d'un sujet qui a été évoqué dans le groupe de travail et qui avait été évacué parce que cela ne faisait pas l'unanimité au sein de ce groupe. Il avait été précisé que cela fera l'objet d'une étude au moment de l'examen des lignes de gestion et de la circulaire temps de travail. Dans le groupe de travail, il y avait un avis très mitigé sur la question. L'avis favorable de certains représentants du personnel n'était pas partagé de tous. Il souhaite également ajouter que dans ce plan de lutte contre l'absentéisme, ce n'est pas précisé ici, il y a la lutte contre la fraude aux arrêts maladie. Ce qui a conduit plusieurs services et groupements à étudier de près des signalements reçus pour des agents étant en arrêt maladie et qui, pour autant, continuaient à travailler avec ou sans, souvent sans, autorisation d'activité accessoire. Il y a déjà eu une situation réglée. C'est un sujet qui se poursuit avec notamment 5 dossiers en cours d'instruction.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE souhaite rebondir sur l'intervention de Monsieur CALVARIO. Quand l'on parle de l'éventualité du service 13 heures, c'est assez mitigé sur les retours en Centre d'Incendie et de Secours. L'alternative qui ressort et qui serait intéressante, surtout pour les CIS lillois à forte sollicitation, c'est qu'à partir du jeudi ou vendredi, on pourrait basculer sur ce service 13 heures ou 13h 30. C'est d'ailleurs bien souvent le fonctionnement « en off » dans la plupart des cas. Il faudrait garder le même mode de fonctionnement qu'actuellement pour les autres jours de la semaine. Il faut savoir que le vendredi, dans beaucoup de Centres d'Incendie et de Secours, il n'y a pas beaucoup de manœuvres et il y a l'entretien du casernement. Faire un service différent pour ces jours-là permettraient aux agents qui sont plus fortement sollicités la nuit de pouvoir, peut-être, se reposer un petit peu en amont et d'attaquer leur service avec un peu plus de fraîcheur. Il faudrait davantage l'envisager dans ce sens-là.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER confirme que cela sera réexaminé. Dans la discussion autour des lignes de gestion, il y aura un point particulier autour du temps de travail.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VERCOUTRE.

Monsieur VERCOUTRE tient à rappeler qu'on espère passer de 9 à 6 % d'absentéisme. Quand on regarde dans les tableaux et les différents types d'absentéisme, cela lui semble compliqué. Le seul levier qu'il voit porte sur ce qui concerne les arrêts longue durée. Cela l'interpelle. Si les agents sont usés au travail, c'est qu'ils travaillent trop. Sur ce point, rien n'a encore pu être envisagé avec l'Administration, notamment sur l'évolution du temps de travail. Cela représente 15 années d'heures supplémentaires sur une carrière pour un agent en garde de 24 heures. Cela représente 15 années d'efforts supplémentaires, de nuits supplémentaires, de sollicitations supplémentaires. Si les agents sont usés, sont en longue maladie, s'ils multiplient peut-être les accidents, c'est certainement parce qu'il y a une sur-sollicitation. Ce n'est pas une réorganisation de l'emploi du temps qui solutionnera cela. C'est 649 heures par an en trop. L'idée du dispositif fin de carrière était celle-ci. Ce dispositif, pour les plus de 50 ans, a pour objectif de réduire la sollicitation notamment nocturne et de faire moins de gardes de 24 heures au fur et à mesure du temps. Il faut également envisager la diminution du temps de travail. 94 gardes par an, c'est un maximum. L'Administration a tout à fait la possibilité, à travers une délibération, de baisser ce temps de travail pour tout le monde. Il faudrait 80 gardes, dans un premier temps, pour les agents en garde de 24 heures. Cela se fait déjà dans certains départements. Cela est possible mais représente un effort financier pour le Département. Les représentants du personnel ont d'ailleurs interpellé l'Administration sur le Budget Primitif. Il évoque la Taxe sur les Contrats d'Assurance (TSCA) qui représente 40 millions d'euros au titre de l'article 53, qui est fléchée pour les SDIS. Ce qui revient au Département et qui est déduit de sa contribution. Au regard, les EPCI et

Communes versent plus de 100 millions. Le CGCT donne la possibilité de demander à Monsieur POIRET combien le Département touche de TSCA pour le SDIS. Cela doit être proche des 50 millions d'euros. Il pense que si l'on voulait équilibrer les choses et donner plus de souffle au SDIS, le Département doit faire un effort. Il entend bien qu'il y a des difficultés financières, des charges supplémentaires pour le Département. Cependant, les représentants du personnel voient dans leur analyse financière que cela donne l'impression que le SDIS est une variable d'ajustement pour essayer de compenser. Depuis quelques années, il y a un certain nombre de mesures à compenser (comme la hausse du point d'indice). A charges supplémentaires, il faut un financement supplémentaire puisque l'Etat ne finance pas. Il remercie le Président.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER tient à préciser que le dispositif fin de carrière est bien mis en place pour les agents qui ont 25 ans d'ancienneté. Le but est de réduire la pénibilité en supprimant des gardes de nuit et en les transformant en gardes de jour. L'efficacité de la mesure sera appréciée. Une observation sera menée pour voir s'il y a un lien entre la diminution du travail de nuit et la baisse de l'absentéisme pour les plus de 50 ans.

Ce point a été présenté pour information.

10.3 Rotation des piquets au cours d'une garde de 24 h.

-Départ définitif de Monsieur SIMPERE lors de l'étude de ce point -

Monsieur le Président ouvre l'étude du point sur la rotation des piquets au cours d'une garde de 24 heures. Il donne la parole au Lieutenant-Colonel MAILLARD.

Le Lieutenant-Colonel MAILLARD précise que cette question est liée à celle de la sur-sollicitation opérationnelle en fonction de l'affectation dans les véhicules. Cette sollicitation varie d'un Centre d'Incendie et de Secours à un autre, mais aussi au moment de la période de la garde de 24 heures. Il y a quelques exemples statistiques au travers de 7 CIS qui sont dotés de 3 VSAV. Tout d'abord, un taux moyen de sollicitation des 3 VSAV au titre de l'année 2023 pour 7 CIS qui est de 11,4 % sur 24 heures. Ceci est un taux moyen. Si on distingue le moment de la journée, soit en journée, soit la nuit, nous sommes à 14,7 % en journée et 7,5 % la nuit. Ce sont bien des moyennes annuelles sur les 3 VSAV. Quand on étudie uniquement le VSAV 1 de ces 7 CIS, les durées moyennes d'intervention varient entre 7 heures 10 et 11 heures 5 sur une période de 24 heures. Ensuite, sont examinées les durées maximales d'intervention de ces VSAV 1 : on est entre 13 heures 45 et 16 heures 58 sur une période de 24 heures, pour l'année 2023. Effectivement, une sollicitation trop importante des personnels peut entraîner un état de fatigue physique et psychologique et avoir une incidence sur l'accidentologie. C'est pour cela que la rotation des piquets, notamment du personnel du VSAV 1 paraît légitime et être de bon sens mais elle ne doit pas être forcément systématisée de manière uniforme à l'ensemble des Centres d'Incendie et de Secours. Elle doit plutôt prendre en compte la réelle sollicitation des personnels. L'établissement de la liste des gardes et donc la rotation des piquets peut rester de la responsabilité des Centres d'Incendie et de Secours, en fonction des effectifs, de la compétence des personnels et des véhicules en dotation dans le CIS. La liste de gardes est mise à jour par le sous-officier de garde.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE précise que cela est déjà mis en place dans certains Centres d'Incendie et de Secours. Les plus récalcitrants deviennent plus favorables à ces décisions. Le problème c'est que si l'on reste sur une préconisation, il y aura encore beaucoup de Centres d'Incendie et de Secours où les récalcitrants vont mener la loi et cela ne sera pas mis en

place. On devrait peut-être penser, à partir d'une certaine classe de CIS, à l'automatiser sous forme de note ou à l'inclure dans le prochain Règlement Intérieur. Il y a peut-être des Centres d'Incendie et de Secours à très forte sollicitation où cela ne sera pas mis en place. A Tourcoing, une mise en place est effective et il peut laisser la parole à Monsieur DOURS s'il souhaite en expliquer le fonctionnement. Il pense néanmoins que si on n'inscrit pas les choses dans le marbre, celles-ci ne seront pas forcément appliquées. C'est pourtant une mesure importante concernant notamment la prévention de l'absentéisme.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS confirme que s'il n'y a pas une note pour imposer, cela sera laissé au libre choix des sous-officiers de garde. C'est compliqué. Il cite l'exemple de son équipe où le sous-officier l'a mis en place et cela lui prend beaucoup de temps. Ce sont deux listes de gardes à faire par jour. Il faut voir les compétences des agents. On parlait précédemment des inaptitudes, cela a un impact sur l'établissement de la liste. Il se demande également si c'est mieux de mettre certaines personnes avec inaptitude à d'autres postes où elles peuvent être sollicitées assez fortement. La rotation doit être imposée, pas seulement sur les principaux Centres d'Incendie et de Secours, il y a aussi parfois des centres où il n'y a que deux VSAV ou un VSAV et en parallèle une grosse intervention. Les délais d'intervention peuvent être plus importants à certains endroits. Cela doit être imposé et cela ne doit pas spécifiquement être la responsabilité du sous-officier de garde. Cela peut être particulièrement compliqué d'établir cette liste. Il faut mettre cela en place, le plus simplement possible, via une note, pour tous les Centres d'Incendie et de Secours du département. Enfin, il rappelle que quand on est jeune, on est parfois satisfait de faire 24 heures en VSAV 1 mais avec le recul on se dit qu'on aurait été moins fatigué aujourd'hui si ce système avait été mis en place d'office pour tout le monde. Cela impacte la santé, la sécurité en service. Parfois, lors de certaines interventions, les collègues peuvent être vraiment très fatigués.

Monsieur VERCOUTRE revient sur la proposition d'un temps de travail de 12 heures qui ferait qu'il y aurait moins de sur-sollicitation. Il cite l'exemple du Centre d'Incendie et de Secours de Lille-Bouvines, où à partir de 45 ans, on peut demander à faire des demies gardes au VSAV 1. Le fonctionnement est acquis pour tout le monde. Ce n'est pas trop compliqué pour l'établissement d'une feuille de gardes. Une fois le binôme prend la journée, un autre la nuit et inversement. La fatigue liée aux gardes 24 heures est là.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE apprécie d'avoir une réponse. Le Pôle Organisation des Secours a fourni des statistiques. Il rappelle que cette problématique dépend également de l'intelligence de celui qui établit les feuilles de gardes. L'outil informatique ne nous permet pas encore de faire cela. Néanmoins, dans le futur, quand il y aura une gestion opérationnelle, il se pourrait que ce soit l'ordinateur lui-même qui générera les listes. On évitera peut-être toutes les dérives. Cela est en rapport avec le sujet qui consiste à diminuer l'absentéisme. Il y a eu des réunions, des groupes de travail, des projections de fin de carrière. On ouvre également la porte sur le Règlement Intérieur pour une modification de la journée de garde. Le but est de rendre moins pénible l'activité opérationnelle. On peut aussi se questionner sur le fait de savoir pourquoi on engage des VSAV sur des missions qui ne sont pas celles des sapeurs-pompiers. C'est dans ce sens que Monsieur le Président était intervenu, en demandant le financement à un organisme défaillant, le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU). Tout cela s'enchaîne. Ce n'est pas un discours stérile et obtus sur une ligne de conduite. Les représentants du personnel sont là pour ouvrir davantage le panel des solutions par leurs expériences et au regard des obligations de l'Administration,

également par les petits verrous qu'ils peuvent faire sauter. Monsieur DOURS l'a rappelé dans le cadre du financement. Monsieur POIRET l'a également évoqué dans le cadre du Conseil Départemental sur la sollicitation à la contribution des agglomérations en fonction des liens entre activités et risques ainsi qu'en fonction du développement économique. Il pense qu'il est important de se dire les choses quand il est question des conditions de travail. Chacun doit proposer et on avancera tous ensemble.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE convient qu'il faut parfois prendre une note et s'inspirer des exemples où le système fonctionne, pour avoir quelque chose qui soit applicable plus facilement.

Monsieur DOURS rappelle que le CIS Tourcoing avait commencé à mettre en place, comme le fait le CIS Lille-Bouvines, les binômes mais en fonction des spécialités, des congés, c'est assez compliqué à établir.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE mettra dans la boucle les chefs de centre pour voir ce qui fonctionne ou pas.

Monsieur DOURS remercie le Contrôleur Général GRÉGOIRE.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est épuisé. Il remercie les membres pour la qualité des échanges. Il souhaite à tous une bonne fin de journée.

La séance est levée à 11h24.

Le SECRETAIRE



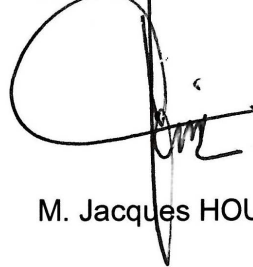
M. Maroine FATHALLAH

Le SECRETAIRE ADJOINT



Mme Séverine ROUSSE

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN